



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2020



## SOMMAIRE

1.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	5
1.1	LES FINANCES LOCALES FRANÇAISES EN 2019 ET LES PREVISIONS POUR 2020 .....	5
1.1.1	QUEL TEMPS POUR LES FINANCES LOCALES : ANTICYCLONE OU CÉIL DU CYCLONE .....	5
1.1.2	L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE.....	6
1.2	LE CONTEXTE LEGISLATIF.....	7
2.	LES GRANDES ORIENTATION BUDGETAIRES DE LA CCLL.....	8
2.1	PROSPECTIVE FINANCIERE.....	8
2.2	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	8
2.3	LES TENDANCES EN MATIERE DE FISCALITE .....	10
3.	STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE .....	11
3.1	Bilan annuel de la dette.....	11
3.2	Profil d'extinction de la dette.....	12
3.3	Durée de vie .....	13
3.4	Affectation budgétaire .....	15
3.5	Organismes prêteurs .....	16
3.6	Types de taux.....	17
4.	LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	18
4.1	CONTEXTE LEGISLATIF .....	18
4.2	EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE PERSONNEL .....	18

4.3	EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS.....	21
4.4	DEPENSES DE PERSONNEL.....	23
4.5	LE REGIME INDEMNITAIRE .....	24
4.6	AVANTAGES SOCIAUX .....	28
4.7	DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL.....	28
5.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR COMMISSION .....	31
	CONCLUSION .....	76

## PREAMBULE

### **Le Débat d'Orientations Budgétaires, une obligation légale dans un cadre réglementaire**

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la communauté de communes, afin de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée. Cette délibération fait l'objet d'un vote pour prendre acte de la tenue du débat et de l'existence d'un rapport. La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB.

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus pour la commune. Cette année est particulière, les élections municipales se déroulant en mars 2020.

Au vu de ces échéances, le budget primitif 2020 sera voté avant les élections municipales. Sa présentation fera l'objet d'une séance « pédagogique » à l'attention des nouveaux élus en juin 2020 avec le vote des comptes administratifs. En revanche, en fonction des nouveaux conseillers et des nouvelles orientations, il pourra être amendé par l'équipe élue en mars 2020, par des décisions modificatives ou budget supplémentaire.

## 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

### 1.1 LES FINANCES LOCALES FRANÇAISES EN 2019 ET LES PREVISIONS POUR 2020

(NOTE DE CONJONCTURE DE LA BANQUE POSTALE DE SEPTEMBRE 2019)

#### 1.1.1 QUEL TEMPS POUR LES FINANCES LOCALES : ANTICYCLONE OU CŒIL DU CYCLONE

BEAU TEMPS GÉNÉRAL SUR LA FRANCE...

L'année 2019 devrait confirmer et amplifier l'embellie financière des collectivités locales constatée en 2018. Record historique de l'autofinancement, grâce à une maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement et une augmentation des recettes proche de la croissance économique en valeur ; accélération de la reprise des dépenses d'investissement à l'approche de la fin du mandat municipal, facilitée par une augmentation des ressources externes, la dette locale étant quasiment stabilisée en valeur, et diminuant en pourcentage du PIB ; et niveau jamais atteint pour le compte au Trésor, pour des raisons tenant sans doute partiellement aux incertitudes de l'avenir proche.

... EN DÉPIT DE QUELQUES SITUATIONS LOCALISÉES...

Bien évidemment, le panorama d'ensemble exposé ci-dessus ne saurait faire oublier les difficultés particulières que rencontrent une partie des collectivités en raison d'un poids élevé des dépenses sociales, d'une croissance démographique rapide, d'une économie locale en déshérence ou d'une perte d'attractivité de leur territoire. Et ce quels que soient leurs efforts de gestion pour retrouver des marges de manœuvre dans un contexte contraint, ou bien les montants consacrés à la péréquation, en croissance continue. C'est ce que montre l'hétérogénéité des indicateurs financiers principaux dans toutes les études de La Banque Postale, qu'il s'agisse par exemple des territoires urbains ou des communes rurales pour ne citer qu'eux.

... ET À L'APPROCHE DE NOUVELLES ET FORTES PERTURBATIONS.

Mais l'année 2020 devrait ouvrir au contraire une nouvelle phase d'incertitudes fortes en matière de finances locales. La suppression annoncée de la taxe d'habitation, débouchera pour les établissements publics de coopération intercommunale et les départements sur une capacité fiscale plus limitée et entraînera inévitablement la refonte des systèmes de redistribution financière (DGF et autres outils de péréquation) devant reposer sur des indicateurs rénovés et pertinents. La nouvelle génération de contrats résultant de la loi de programmation des finances publiques pourrait intégrer des contraintes nouvelles permettant de respecter la trajectoire fixée aux collectivités locales par l'État en matière de déficit public. La réduction imposée des dépenses locales de

fonctionnement en volume impliquera l'édition de priorités claires en matière de politiques publiques dans un contexte où les coûts liés à la transition énergétique et au vieillissement de la population, mais aussi la demande de services publics, seront des éléments de complication. Autant d'enjeux qu'auront à identifier et à traiter les futures équipes municipales et intercommunales, et qui concernent aussi les conseils régionaux et départementaux. Les finances locales, dans un monde en mutation, risquent donc d'être bien différentes au terme du prochain mandat municipal de ce qu'elles sont aujourd'hui, dans une situation où le calme constaté semble plutôt annonciateur de tempête

### 1.1.2 L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE

Dans un environnement international très perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois. Cela tient en partie aux mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées par le Gouvernement et par le Parlement fin 2018-début 2019. Le cumul transitoire du CICE avec les baisses de cotisations sociales employeurs ont également soutenu l'investissement et l'emploi. En supposant une accélération de la croissance de la consommation au second semestre, le taux d'épargne des ménages ayant nettement augmenté sur la première partie de l'année, le PIB progresserait de 1,3 % cette année. Sous l'hypothèse d'une atténuation des tensions internationales, la croissance française se maintiendrait en 2020 au-dessus de 1 %. L'adoption de politiques monétaires plus accommodantes par les grandes banques centrales pour atténuer le ralentissement de l'économie mondiale pèserait sur les taux d'intérêt

Principaux indicateurs économiques	2019	2020
Taux de croissance du PIB	1.3%	1.3%
Taux d'inflation	1.2%	1.4%
Taux de chômage	8.2%	7.8%

Source : IHS, prévisions la banque postale (septembre 2019)

## 1.2 LE CONTEXTE LEGISLATIF

En 2019, les analyses économiques montrent une embellie des finances locales, qui devrait encore se poursuivre en 2020, soutenue par une croissance de 1,2% prévue en fin d'année (+1,4% prévu en 2020) et une inflation maîtrisée à 1,2% (prévisions 2019 et 1,4% prévu en 2020).

Cela s'est traduit au niveau national par une amélioration de l'autofinancement du secteur public local qui a permis un investissement soutenu.

Cet effet est surtout imputable à l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités les plus importantes. Pour autant, l'encours de dette a légèrement progressé.

En 2020, quelques signaux doivent cependant tempérer ce tableau :

- C'est la dernière année d'application des contrats Etat/collectivités sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.
- C'est la dernière année de suppression progressive de la taxe d'habitation qui permettra à 80% des foyers de ne plus la payer. Cette mesure, tout en étant transparente puisque l'Etat la prend totalement en charge (c'est un dégrèvement), pose la question du remplacement de cette ressource pour la CCLL

### **Projet de loi de finances 2020**

Le projet de loi de finances pour 2020 présenté le 26 septembre 2019 au Comité des Finances Locales prévoit :

- la suppression totale de la taxe d'habitation pour tous les foyers en 2023
- l'attribution aux communes de la part départementale de foncier bâti (le département se voyant attribuer une part de TVA)
- l'attribution aux intercommunalités d'une part de TVA
- les principes généraux d'une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour intégration en 2024. Toutes les données n'étant pas encore connues à ce jour, le présent rapport s'appuie sur des hypothèses d'évolution des budgets qui seront affinées pour le vote du budget primitif 2020.

## 2. LES GRANDES ORIENTATION BUDGETAIRES DE LA CCLL

Le projet de budget primitif 2020 s'établira à partir de plusieurs hypothèses globales :

- Respecter le plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement (1,2%) même s'il ne s'applique pas réglementairement à la CCLL.
- Maintenir un niveau d'épargne nette minimum au niveau de celui de 2019
- Préserver une marge d'endettement pour financer les investissements futurs en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 8 ans. Depuis plusieurs années, la CCLL s'est engagée dans une rationalisation des dépenses de fonctionnement afin de dégager un autofinancement permettant de développer son territoire.

### 2.1 PROSPECTIVE FINANCIERE

Les éléments de prospective financière sont à prendre avec précaution avec le scénario encore largement inconnu du remplacement de la TH appelée à disparaître. La stratégie financière adoptée est de conserver une capacité annuelle moyenne d'investissement d'environ 3.2 M€ dont 1.2M€ de voirie pour les communes, avec un recours à l'emprunt qui ne peut qu'être progressif.

En effet l'encours actuel conduit à devoir piloter l'endettement pour ne pas user toute la capacité d'endettement sur deux ou trois exercices et se retrouver sur un plateau d'endettement pour les 15 prochaines années.

Pour réaliser cette stratégie, la structure du budget s'appuie sur une dynamique des recettes, liée à la seule évolution physique des bases, à des actualisations législatives annuelles modérées, à périmètre fiscal constant (c'est-à-dire hors réforme finale de la TH).

Sur les dotations versées par l'Etat, une diminution faible de la DGF est anticipée (entre 1 et 2 % par an de baisse).

Les autres recettes sont également en diminution avec une prévision de baisse (voir détails plus bas) d'environ 150 000€ de recettes de fonctionnement en 2020.. En matière de dépenses de fonctionnement, l'objectif est de plafonner les évolutions à 1,2 à 1,5 % hors transferts de compétence et actions nouvelles.

### 2.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Malgré une conjoncture morose du côté des recettes, la CCLL a su conserver des marges de manœuvre. La disparition programmée de la taxe d'habitation, remplacée par une part de TVA (sous réserve du vote de la loi de finances), va amoindrir encore le pouvoir de taux de la collectivité et accroître sa dépendance financière envers l'Etat.



## **Dotations de l'Etat**

### ➤ Dotation intercommunalité et dotation de compensation

Les données utilisées pour la répartition des enveloppes de la dotation d'intercommunalité sont

- 1- La population DGF au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Somme des populations DGF 2019 des communes membres
- 2- Le Coefficient d'intégration fiscale

Le montant du CIF n'est pas encore connu car il est pour cette année calculé à partir des données réelles de la collectivité (TH/FB/FNB/TAFNB/CVAE/CFE/IFER/TASCOM/TEOM/DCRTP/AC n-1/FNGIR),

2017 = Il était pour la 1<sup>ère</sup> année de la fusion égal au CIF le plus élevé des EPCI préexistants.

2018 = A partir de la 2<sup>ème</sup> année le calcul du CIF s'est fait avec les données fiscales de l'année n-1 de l'EPCI fusionné.

2019 = Dès la 3<sup>ème</sup> année, ce coefficient est remplacé par le montant effectif des reversements au profit des communes membres inscrits au compte administratif n-2 de la communauté fusionnée.

- 3- Le potentiel fiscal

Le potentiel fiscal qui a subi une forte augmentation : PF 2018 = 143.44€/habts – PF 2019 = 286.73€/habts. Il est désormais le second plus fort potentiel fiscal du département

## **Autres dotations**

Comme évoqué ci-dessus, le fonds de péréquation départemental de la taxe professionnelle (FPDTP) a baissé de 8% au global entre 2018 et 2019 (- 6 883€ entre 2018 et 2019). Il faut savoir que les critères de 2018 étaient très galvaudés et sont plus proches de la réalité en 2019. La baisse nationale en 2019 a été de 15% (8% pour le Doubs) La loi de finances 2020 annonce une baisse global de 15% mais avec des critères revus. Il est possible que la baisse départementale soit plus forte (15%) soit une prévision de – 5 800€ pour 2020.

Cette dotation de compensation faisant partie des dotations servant à financer les évolutions internes aux concours financiers de l'Etat, sa disparition est proche, l'enveloppe se réduisant fortement année après année.

## **2.3 LES TENDANCES EN MATIERE DE FISCALITE**

La formule d'actualisation des bases des impôts locaux n'a pas encore été mise à jour sauf quelques données transmises pour la CFE et la CVAE.

### **Réforme de la TH**

Les dispositions finales relatives à la suppression de la TH ne sont pas totalement connues. Le PLF 2020 prévoit que l'actualisation annuelle des bases de fiscalité locale ne s'appliquera pas pour la TH, tout comme la perte du pouvoir de taux dès l'exercice prochain. Selon le modèle retenu de suppression de la TH (compensation avec ou sans évolution, remplacement par un autre panier d'impôt, dynamique des impôts substitués), les dynamiques prospectives ne seront pas les mêmes pour les budgets à venir, à compter de 2021. La vigilance est donc de mise pour anticiper au plus tôt les résultats des réflexions de l'État en la matière.

### **CFE**

Selon les données reçues de la part de la DGFiP, les bases taxables des entreprises « dominantes » devraient augmenter de 3.74% en 2020. Ces « dominants » représentent près de 83% des bases des entreprises, le produit fiscal supplémentaire pourrait s'élever à 31 800€.

### **CVAE**

Selon les 1ères tendances transmises de la part de la DGFiP, le montant de la CVAE devrait passer de 1 177 761€ perçu en 2019 à 1 144 554€ en 2019 soit une baisse de 33 207€

### 3. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

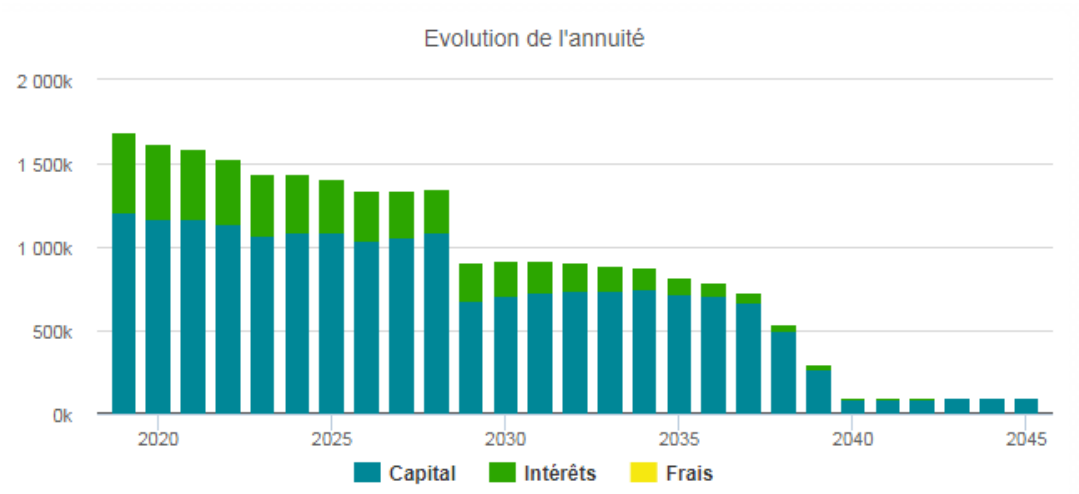
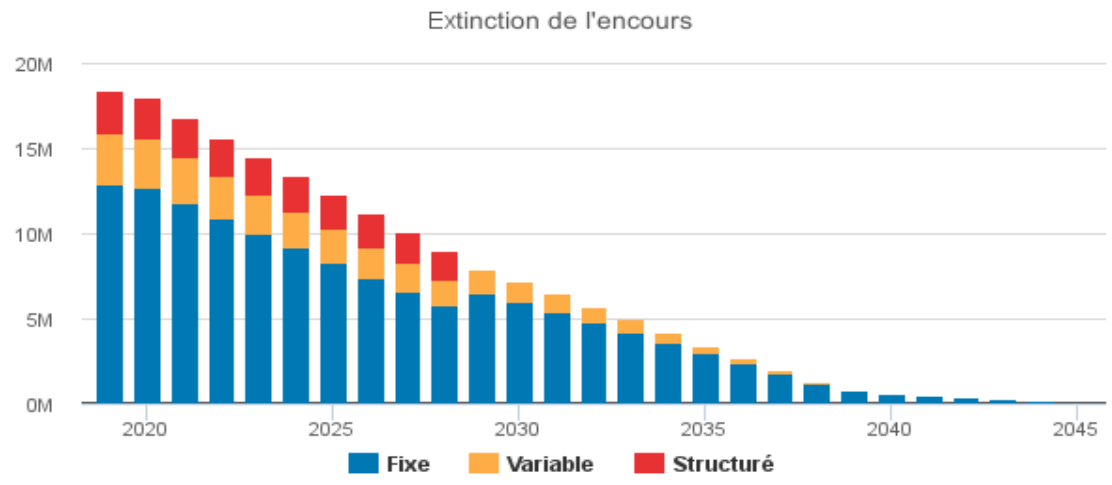
#### 3.1 Bilan annuel de la dette

Caractéristiques de la dette au 30 novembre 2019			
Encours	<b>18 059 042.99</b>	Nombre d'emprunts	<b>42</b> Dont 4 emprunts transférés des communes à la CCLL en 2019 et 14 emprunts en remboursement communes
Dont emprunt structuré	3 586 066.41		
Différentiel réel	14 472 976.58		
Taux actuel	<b>2,57 %</b>	Taux moyen de l'exercice	2.61%

Charges financières en 2019 (info au 30 novembre 2019)			
Annuité	<b>1 694 554,71</b>	Amortissement	<b>1 205 999,10</b>
Intérêts d'emprunts	<b>488 255,61</b>	Solde ICNE	<b>104 774,48</b>

Pour rappel, depuis la loi de finances 2018, une nouvelle règle a été introduite pour les collectivités territoriales : celle de l'affichage d'un plafonnement du délai de désendettement (ou capacité de désendettement) d'une durée maximale de 12 années. Sur sa dette actuelle, hors emprunt structuré, la Communauté de Communes à un ratio de désendettement inférieur à 12%.

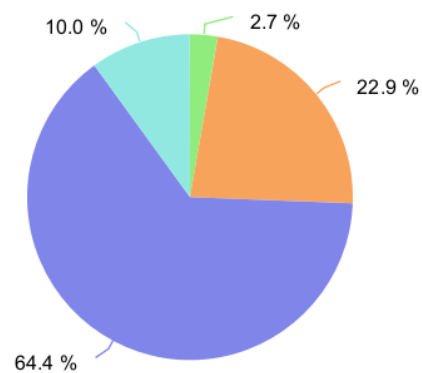
### 3.2 Profil d'extinction de la dette

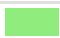





### 3.3 Durée de vie

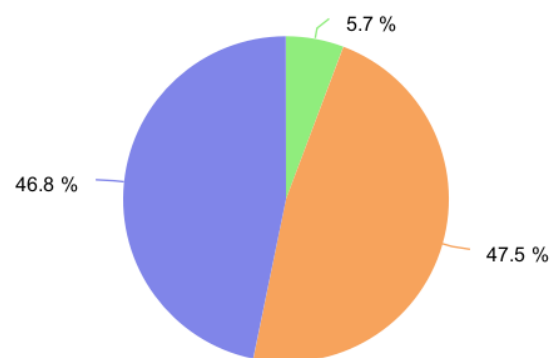
Indicateurs			
Encours	<b>18 059 042,99</b>	Duration *	<b>8 ans</b>
Durée de vie moyenne *	<b>9 ans, 1 mois</b>	Durée résiduelle *	<b>25 ans, 11 mois</b>
Durée résiduelle Moyenne *	<b>16 ans, 2 mois</b>	<i>* tirages futurs compris</i>	

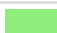


#### Répartition par durée résiduelle



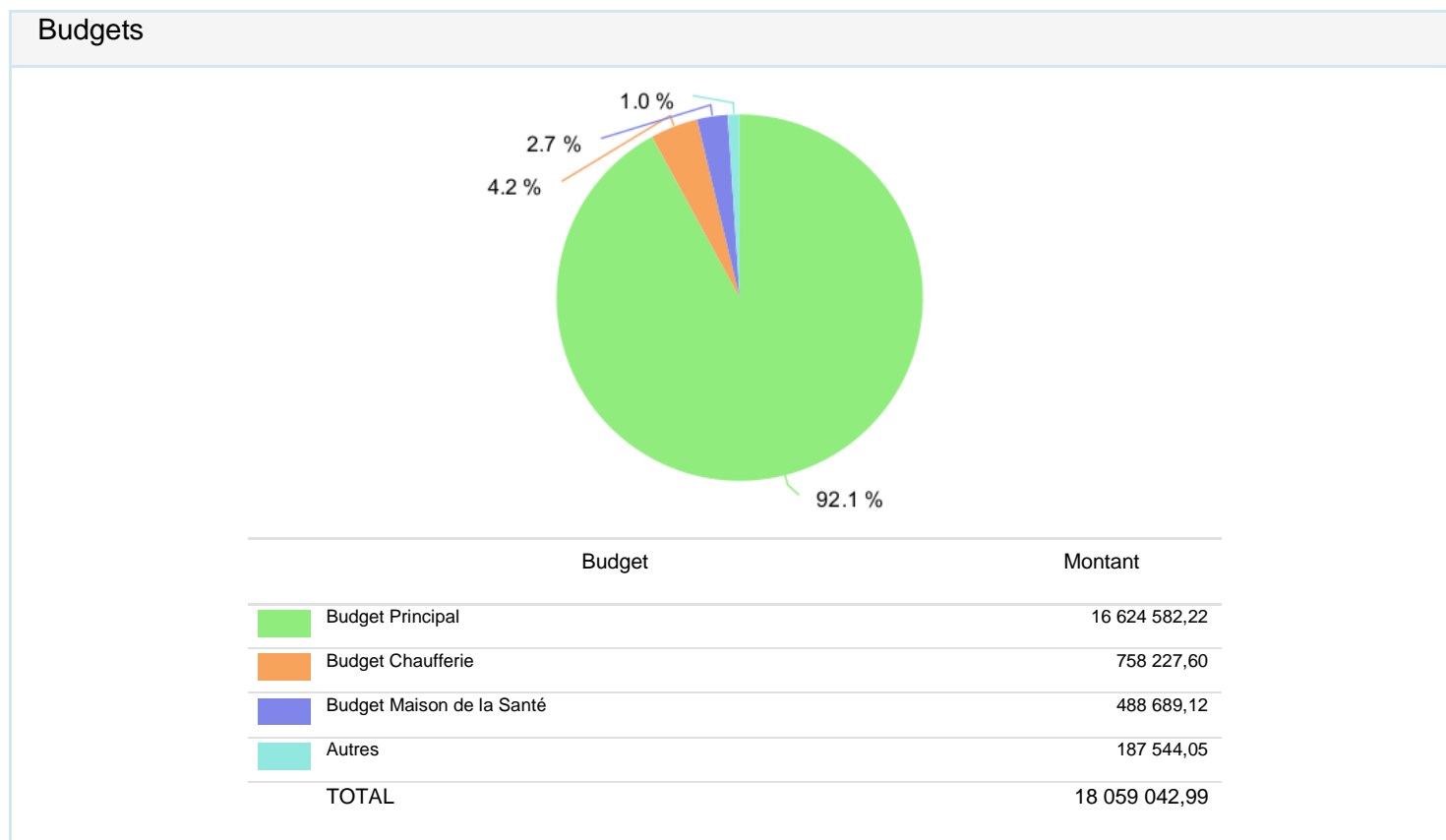
	Durée résiduelle	Montant
	< 5 ans	496 020,73
	5 - 10 ans	4 127 616,11
	10 - 20 ans	11 632 401,68
	20 - 30 ans	1 803 004,47
	<b>TOTAL</b>	<b>18 059 042,99</b>

### Répartition par durée de vie moyenne

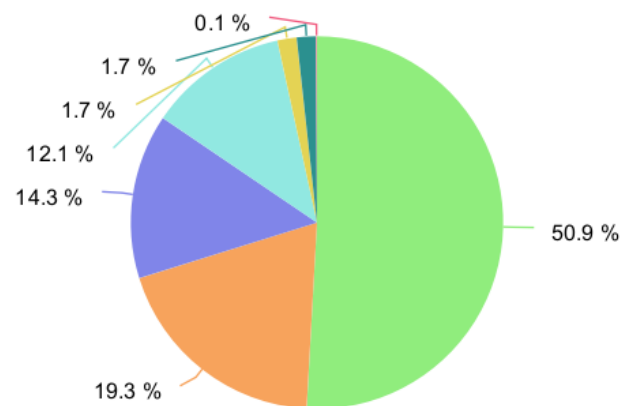


	Durée de vie moyenne	Montant
	< 5 ans	1 037 570,43
	5 - 10 ans	8 576 700,15
	10 - 20 ans	8 444 772,41
	TOTAL	18 059 042,99

### 3.4 Affectation budgétaire



### 3.5 Organismes prêteurs

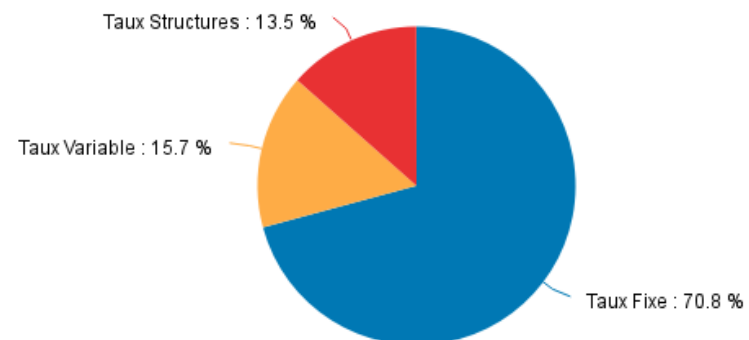


Prêteur	%	Montant
CAISSE D'EPARGNE DE FRANCHE COMTE	50,89	9 189 973,41
CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE COMTE	19,29	3 483 868,94
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	14,31	2 583 871,14
CREDIT FONCIER	12,10	2 184 360,11
DEXIA CREDIT LOCAL	1,67	301 592,55
COMMUNES MEMBRES	1,67	301 126,84
MSA	0,08	14 250,00
TOTAL		18 059 042,99

La CCLL est caution du CIAS Loue Lison pour le prêt local de santé contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté pour la construction de la MARPA d'un montant de 2 172 212€ d'une durée de 30+2 ans



### 3.6 Types de taux



	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	12 784 058,73	2 842 930,27	2 432 053,99	18 059 042,99
%	70,79%	15,74%	13,47%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans, 7 mois	9 ans, 1 mois	11 ans, 7 mois	9 ans, 1 mois
Duration	7 ans, 7 mois	9 ans	9 ans, 2 mois	8 ans
Nombre d'emprunts	37	4	1	42
Taux actuariel	2,88%	0,43%	3,47%	2,57%
Taux moyen	2,98%	0,32%	3,47%	2,61%

## 4. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel constitue un enjeu majeur ; la préparation du budget 2020 devra tenir compte à la fois de dispositions nationales et de développement des compétences et de mise en œuvre des programmes décidés par les élus.

Réglementairement, pour les EPCI de plus de 10 000habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation doit comporter la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

### 4.1 CONTEXTE LEGISLATIF

La croissance nationale des collectivités locales en dépenses de personnel des collectivités locales (66,2 milliards d'euros) resterait relativement mesurée, avec une évolution à peine supérieure à celle de 2018 (+ 0,7 %, contre + 0,6 %).

#### LOI DE TRANSFORMATION DE LA FPT

Les collectivités devront intégrer dès 2020 certaines dispositions de la loi de transformation de la fonction publique publiée le 7 août 2019 qui prévoit une simplification du cadre de gestion des agents publics. Une cinquantaine de décrets et d'ordonnances sont attendus dans les six prochains mois : les premiers ont été présentés en octobre sur les « temps non complets », en novembre sur les emplois de direction, le recrutement direct et les institutions de la FPT, et en décembre sur le financement de l'apprentissage.

### 4.2 EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE PERSONNEL

Pour 2020, l'évolution des dépenses de personnel devrait être maîtrisée car aucun transfert de compétence n'est prévu durant cette année. Néanmoins la mise en œuvre de nouvelles actions (PCAET/SPEE/MAISON France SERVICE), les besoins de technicité et l'étendue du territoire devraient avoir un impact sur la structuration des effectifs.

Par ailleurs plusieurs dispositifs légaux et impacts réglementaires s'imposent à l'EPCI :

- Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, de l'ordre de 1 %,
- Après avoir été suspendues pendant un an, les mesures du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ont de nouveau repris en 2019, représentant, pour cette seule année, un coût de près de 200 millions d'euros pour la fonction publique territoriale. Par ailleurs, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), reconduite en 2018, le serait de nouveau au titre de 2020 selon un décret à paraître.

- À l'inverse, le gel du point d'indice de la fonction publique, qui avait été confirmé lors du rendez-vous salarial de juin 2018, constitue un élément de modération de la croissance ;
- La disparition complète du recours aux contrats aidés a également un impact significatif car ils sont remplacés par des agents en contrat de droit public. En effet le « parcours emplois compétences » (PEC) est inexistant, notamment en raison des contraintes plus importantes en termes d'encadrement, de conditions et de formations. À titre d'illustration, les dépenses locales en matière d'emplois d'insertion ont chuté de plus de 45 % entre 2017 et 2018, première année où les PEC ont remplacé les contrats aidés (CUI-CAE contrats uniques d'insertion et contrats d'accompagnement vers l'emploi).
- Le Compte Personnel d'Activité applicable au 01/01/2018 dans le cadre du droit à la formation professionnelle et au développement des parcours professionnels
- Le maintien en 2020 du taux de la contribution patronale au CNFPT à 0,9%, appliqué depuis 2016
- La participation au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique) : Les effectifs de la CCLL comptabilisant désormais plus de 20 agents mais n'atteignant pas les 6% de taux d'emploi de personnes en situation de handicap, elle sera contributrice au FIPHFP à hauteur de 11 000€.
- En prenant uniquement en compte le GVT, le PPCR et la contribution au FIPHFP (hors recrutement nouveau) , la masse salariale augmentera de **29 315€**

Aux conséquences règlementaires, viennent s'ajouter les besoins et évolutions de la gestion des ressources humaines de la Communauté de Communes Loue-Lison :

- ⇒ Développement de l'attribution de la part variable CIA (complément indemnitaire annuel) du RIFSEEP pour tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir car pérennisation des emplois bénéficiaires (contrat de plus de un an ou titulaires)
- ⇒ Augmentation des crédits du plan de formation pour prendre en compte le nouveau dispositif Compte Personnel de Formation (CPF) et surtout de formations devenues payantes telles que celles de l'ad@t (230€/agents/sessions)
- ⇒ Vient s'ajouter la nécessité d'avoir recours à des organismes de formation privés dans des domaines bien spécifiques (marché, fiscalité...) ou liés à l'installation de progiciels

En termes de recrutement, le périmètre RH est stable, après les transferts réalisés au 1er janvier 2019, le lancement dans la procédure du SCOT et la réouverture du bureau MSAP/CIAS à Quingey. Néanmoins, l'évolution des besoins nécessitent des recrutements en soutien aux agents polyvalents :

⇒ SECRETARIAT MUTUALISE

La complexification des missions de secrétaires de mairie poussent de plus en plus de Maires à avoir recours au service du secrétariat mutualisé, installé pour l'instant uniquement à Amancey. L'arrivée de nouvelles communes et la nécessité de professionnalisation a poussé la collectivité à réfléchir à une nouvelle organisation du service. Désormais, le service sera piloté par un agent qui conservera néanmoins un « portefeuille » de communes. Un nouvel agent va être embauché à 80% pour accueillir les nouvelles communes adhérentes.

⇒ PCAET

La mise en œuvre des fiches actions du PCAET se traduit notamment par la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). L'animation de ce service nécessite l'embauche de deux agents : un animateur et un accompagnateur : Pour 2020, le coût net sera de 35 000 € pour ces postes car la Région devrait verser un acompte de 50% sur l'aide accordée lors de l'embauche.

⇒ EAU/ ASSAINISSEMENT

Le report du transfert de la compétence eau/assainissement pose la question du positionnement d'un agent dédié à cette compétence. Il est nécessaire de maintenir l'effectif pour préparer un transfert prochain qui sera proposé aux nouvelles équipes municipales.

En attendant des réflexions sont à mener sur des domaines à stabiliser tels que les marchés publics, la SPANC et une aide à la maîtrise d'ouvrage au service des communes

⇒ COMMUNICATION

La multiplicité des acteurs (élus/agents) qui interviennent dans la communication ont poussé la collectivité à réfléchir à une centralisation des fonctions par l'embauche d'un contrat d'apprentissage en communication. Ce fonctionnement permet d'identifier une personne ressource

⇒ BIBLIOTHEQUE

L'appel d'un soutien à la bibliothèque par le biais d'un contrat de service civique conclu avec la ligue de l'enseignement public, permettra d'avoir pour un montant modique (107,58€ par mois) une aide pendant 8 mois tout en formant un jeune au niveau local sur le secteur de Amancey. Dans le cadre de ce recrutement, la CCLL pourrait bénéficier également d'une aide de la Région.

⇒ MAISON FRANCE SERVICE

La procédure de labellisation « MAISON FRANCE SERVICES » sollicitée pour les MSAP de Amancey et de Quingey pourrait nécessiter des modifications de temps de travail des agents afin de répondre aux exigences du cahier des charges de ces nouvelles structures.

⇒ NAUFILOUE

Après beaucoup de changements dont a souffert la structure entre 2018 et 2019, du au départ d'agents (techniques, MNS..) et aux modifications de conditions de recours aux contrats aidés, l'équipe de Nautilou devrait se stabiliser en 2020 tant sur les postes d'agents d'accueil/entretien, de technicien que de maîtres-nageurs. Néanmoins, cette stabilisation a un coût en raison du recours à des CDD de droit public plutôt qu'à des contrats aidés.

Face à la difficulté de recruter des agents techniques, la collectivité a fait appel à l'intérim en 2019. Si des difficultés de recrutement persiste, cette formule pourrait être renouvelée en 2020.

#### 4.3 EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

La Communauté de Communes Loue-Lison emploie des agents publics et des agents de droit privé pour assurer l'ensemble de ses missions. Les prévisions 2020 tiennent compte de la disparition complète du recours au contrats aidés et du souhait de pérennisation de contrats d'agents contractuels permanents.

	<b>2019</b>	<b>Prévisions 2020</b>
Fonctionnaires titulaires/stagiaires	34	32
Agents contractuels permanents	10	13
Agents contractuels en contrats non permanents	0	2
Agents en CAE/CUI	1	0
Agents en contrat d'avenir	1	0
Agents en CDI	0	0
Agents en apprentissage	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>49</b>

**Pour les emplois permanents, la structure détaillée selon la filière est la suivante :**

	<b>2019</b>	<b>Prévisions 2020</b>
Administrative	24	27
Technique	13	12
Sociale	0	0
Culturelle	1	0
Sportive	5	5
Animation	1	1
Total	44	45

**Emplois non permanents**

	<b>2019</b>	<b>Prévisions 2020</b>
Administrative	1	0
Technique	1	2
Sociale	0	0
Culturelle	0	0
Sportive	0	0
Animation	0	0
Total	2	2

#### 4.4 DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel en 2019 s'élèvent à **1 831 348€** brut tous budgets confondus.

Elles sont composées entre autres =

Traitement de base indiciaire	866 051.56
Bonification indiciaire	21 790.28
Régime indemnitaire	120 821.79
Heures supplémentaires	1 408.20

Il est à noter que la masse salariale est minimisée par des recettes : subventions, remboursements des communes, participations =

LEADER	75 000 €
TEPOS - 2018	25 000 €
PCET - 2018	25 000 €
Facturations service urbanisme -	96 000 €
Secrétariat aux communes	116 000 €
MSAP Amancey et Quingey	44 000€
Budget Déchets	95 000€
Budget CIAS	36 300 €
contrôles SPANC	25 000 €
Remboursement RH EPIC	6 200€
RAM	34 000€
Remboursement assurance	40 000€
<b>TOTAL</b>	<b>617 500€</b>

## 4.5 LE REGIME INDEMNITAIRE

Conformément au décret n° 2014-513 du 20/05/14 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) de la fonction publique d'Etat et vu la circulaire du 05/12/14 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP transposable à la fonction publique territoriale en vertu du principe de parité, la CCLL a instauré le RIFSEEP pour ses agents.

Le RIFSEEP se compose :

- d'une indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La part fixe IFSE a été instituée en 2017 à la CCLL. Elle se substituait à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP tout en maintenant le montant du Régime indemnitaire auparavant perçu à titre individuel par chaque agent. La part CIA a été mise en place en 2018 par délibération du Conseil Communautaire du 17 septembre 2018.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- garantir un cadre transparent et équitable à l'ensemble des agents, toutes filières confondues ;

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- |  |  |
|--|--|
| - attachés territoriaux ;                | - éducateurs territoriaux des APS ;    |
| - rédacteurs territoriaux ;              | - opérateurs territoriaux des APS ;    |
| - adjoints administratifs territoriaux ; | - animateurs territoriaux ;            |
| - agents de maîtrise territoriaux ;      | - adjoints d'animation territoriaux ;  |
| - adjoints techniques territoriaux ;     | - adjoints territoriaux du patrimoine. |

### Définition des groupes de fonction

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les agents d'un même cadre d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants, déterminés par décret :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;



- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Ces critères permettent de regrouper, par catégorie hiérarchique, les postes pour lesquels le niveau de responsabilité et d'expertise est similaire, quels que soient le grade et la filière des agents.

Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés comme suit :

	<b>GROUPE DE FONCTION</b>	<b>EMPLOI</b>	<b>Montants annuels Maxima (ceux du décret)</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>ATTACHE</b>	<b>Groupe 1</b>	Directeur / Directrice ou directeur adjoint de la collectivité	36 210
	<b>Groupe 2</b>	Responsable de plusieurs services, référent fonctionnel, ...	32 130
	<b>Groupe 3</b>	Chargé(e) de mission, technicité particulière	25 500
<b>REDACTEUR</b>	<b>Groupe 1</b>	Fonction d'encadrement Fonction de coordination ou de pilotage, gestion ou animation d'un ou de plusieurs services Polyvalence	17 480
	<b>Groupe 2</b>	Adjoint(e) au responsable, expertise, chargé(e) de mission ...	16 015
	<b>Groupe 3</b>	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	14 650
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	<b>Groupe 1</b>	Chef d'équipe Formateur Agent d'accueil Diversité des tâches	17 480
	<b>Groupe 2</b>	Agent d'exécution	16 015
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>INGENIEUR</b>	<b>Groupe 1</b>	Direction/Encadrement d'une équipe Coordination	Décret en attente de parution

		Expertise, Technicité, Polyvalence	
<b>TECHNICIEN</b>	<b>Groupe 1</b>	Directeur / Directrice d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...	11 880
	<b>Groupe 2</b>	Adjoint(e) au responsable, expertise, technicien assainissement, encadrant technique, instructeur, ...	11 090
	<b>Groupe 3</b>	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien, des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques, surveillance du domaine public,...	10 300
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>Groupe 1</b>	Chef d'équipe Formateur Agent d'accueil Diversité des tâches	17 480
	<b>Groupe 2</b>	Agent d'exécution	16 015
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
<b>ETAPS</b>	<b>Groupe 1</b>	Direction/Encadrement d'une équipe Gestion de structure Coordination Expertise, Technicité, Polyvalence	17 480
	<b>Groupe 2</b>	Poste de coordinateur	16 015
	<b>Groupe 3</b>	Responsabilité pour la sécurité d'autrui Vigilance	14 650
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
<b>ANIMATEUR</b>	<b>Groupe 1</b>	Chef de service	17 480
	<b>Groupe 2</b>	Poste de coordination	16 015
	<b>Groupe 3</b>	Expertise, Technicité, Polyvalence	14 650

2018 a été marquée par la mise en place de la part variable du RIFSEEP intitulée **CIA**.

Les bénéficiaires sont :

- les fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, temps non complet et temps partiel, soumis à l'entretien d'évaluation ;
- les agents en contrat à durée indéterminée à temps complet, temps non complet et temps partiel, soumis à l'entretien d'évaluation ;
- les agents contractuels de droit public employés sur une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à temps complet, temps non complet et temps partiel, soumis à l'entretien d'évaluation ;
- les agents contractuels de droit public remplaçants à temps complet, non complet et partiel, remplissant les conditions cumulatives suivantes :
  - arrêté établi en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
  - remplacement d'agents stagiaires, titulaires, en CDI ou placés sur une vacance de poste en arrêt maladie ou en congés annuels ;
  - pour tout contrat d'au moins 12 mois consécutifs ;
  - soumis à l'entretien d'évaluation.

Sont exclus du bénéfice du CIA :

- les agents vacataires ;
- les agents contractuels employés lors d'un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- les agents contractuels saisonniers en application de l'art. 3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/84 - les agents de droit privé : CAE-CUI, emplois d'avenir, apprentis ;
- les assistantes maternelles.

Le CIA étant lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, il est tenu compte des critères suivants, appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle :

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| 1) REALISATION DES OBJECTIFS FIXES EN DEBUT D'ANNEE  | 5) VOLONTARIAT/MOTIVATION      |
| 2) REALISATION DU PLAN DE FORMATION/ INSCRIPTION DANS UN CURSUS DE PREPARATION AUX EXAMENS OU CONCOURS / OBTENTION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL | 6) EFFICACITE                  |
| 3) COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES  | 7) ASSIDUITE                   |
| 4) INITIATIVE  | 8) INTEGRATION/ESPRIT D'EQUIPE |
|  | 9) IMPRESSION GENERALE         |
|  | 10) ABSENTEISME                |

Pour l'année, 2018 sur 31 500€ budgétisés, le total des primes CIA distribuées en décembre s'est élevé à 27 050€. Ceci en fonction de la notation par agent des critères évoqués ci-dessus.

## 4.6 AVANTAGES SOCIAUX

Un groupe de travail constitué d'agents des ex communautés de communes et issus des différents pôles/services a été constitué dès le début 2017 pour travailler sur l'harmonisation des conditions de travail suite à la fusion. Les rencontres ont permis d'aboutir à l'application pour tous des avantages sociaux suivants :

- Mise en place du règlement intérieur du personnel = il détaille les modalités d'organisation du temps de travail, des congés annuels, du régime des heures supplémentaires, les droits et devoirs du fonctionnaire...
- Déploiement du compte épargne temps
- Adhésion au CNAS pour l'ensemble des agents
- Etendue des tickets restaurant
- Adhésion au contrat groupe collecteam - maintien de salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois = 9€ de participation employeur par mois
- Participation employeur – mutuelles labellisées = 46€ par mois pour un agent à temps complet

Il doit désormais se réactiver pour 2020 afin de travailler sur le régime d'astreintes notamment et tous autres sujets pouvant avoir attrait aux RH

## 4.7 DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Un agent à temps complet travaille 1607 heures par an

Les cycles de travail ont fait l'objet d'une réflexion du groupe de travail « harmonisation des conditions de travail ». Ils ont été entérinés par l'adoption du règlement intérieur en 2018.

En fonction des services, les conditions des cycles de travail se décomposent en plusieurs scénarii :

- Dans les services « administratifs » et « techniques » (hors Nautiloue) siège CCLL, pôle Amancey ou Quingey, les jours travaillés s'entendent du lundi au vendredi. La durée du temps de travail hebdomadaire pour un agent à temps complet étant fixée à 35h. Ces heures peuvent être réparties :
  - sur 5 jours : 7 h par jour avec repos le samedi ou le dimanche
  - sur 4.5 jours : la ½ journée libérée par semaine devra être fixée en fonction des obligations de service avec le supérieur hiérarchique et sera fixe.
  - sur 2 semaines, c'est-à-dire une semaine à 39h et une semaine à 31h avec un jour de récupération ; cette journée devra être fixée en fonction des obligations de service avec le supérieur hiérarchique et sera fixe
- Pour les agents à temps non complet, les horaires de travail et le rythme hebdomadaire seront déterminés en fonction des nécessités de service.
  - A Nautiloue, le temps de travail est annualisé en fonction de la nécessité d'ouverture saisonnière de l'équipement. Ainsi un agent réalisera 1607h par an. Un calendrier prévisionnel, respectant les conditions légales de durée maximale de travail est établi en début d'année

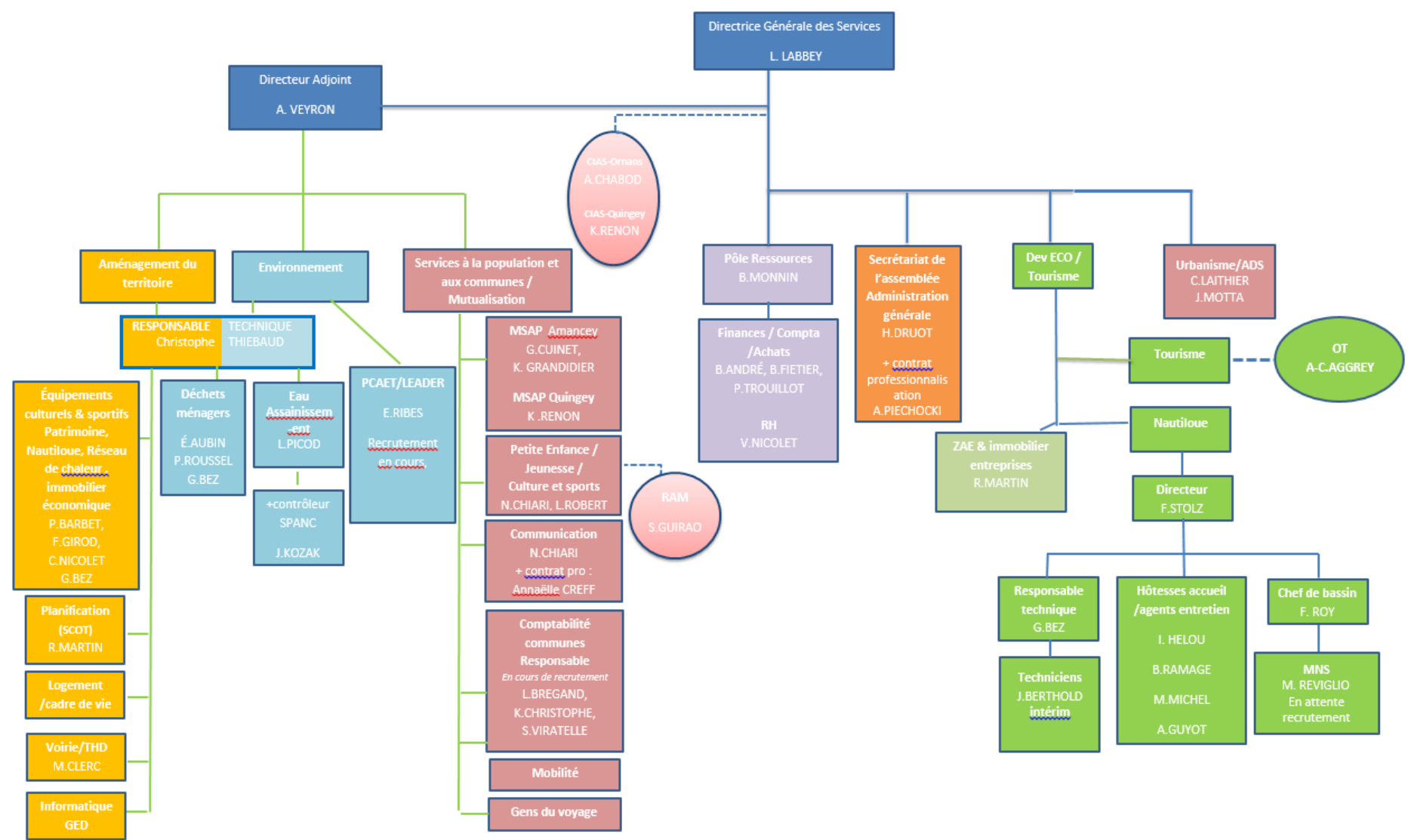
Le traitement des heures supplémentaires est le suivant :

Les heures supplémentaires effectuées par les agents sont compensées par soit par un repos ou soit par une épargne au titre du compte épargne temps. Ainsi les heures supplémentaires ne pourront pas faire l'objet d'une compensation sous forme de versement d'indemnités (sauf Nautiloue voir ci-dessous).

Les heures supplémentaires effectuées sont obligatoirement récupérées sur l'année civile, soit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En cas de non possibilité de solder la totalité des heures supplémentaires en fin d'année, les agents pourront épargner des jours sur le compte épargne temps à raison d'un maximum de 5 jours par an d'heures de récupération (soit 35h) pour un agent à temps complet, et au prorata pour un agent à temps partiel ou à non complet.

En ce qui concerne Nautiloue, le fonctionnement et la nature de l'activité nécessitent fréquemment des interventions du service notamment technique en cas de panne ou problème hors des horaires de travail habituelles. Par ailleurs, en raison des nécessités de continuité de service, en cas de congés maladie ou pour absence extraordinaire, les agents sur un poste nécessitant une présence obligatoire (accueil, MNS...) sont remplacés par un collègue. Afin d'éviter une accumulation trop importante des heures à récupérer qui déstabiliserait le fonctionnement du service, les heures supplémentaires liées à ces dépannages sont rémunérées selon les dispositions en vigueur.

Fin 2019, en incluant les nouveaux recrutements et la réorganisation des services, l'organigramme au 1<sup>er</sup> décembre 2019 est le suivant



Projet d'organigramme- mise à jour le 01-12-2019 - Communauté de communes Loue Lison

## 5. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR COMMISSION

### Commission n° 1 - PCAET

PRIORITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques / commerciales	
1	Doter la CCLL des moyens nécessaires à la réalisation des missions	<b>Réalisation des travaux nécessaires à l'accueil des SPEE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 4 bureaux en « openspace » dans la salle de réunion du pôle de Quingey.</li> <li>- Achat mobilier de bureaux</li> <li>- Achat de matériels informatiques : 2 portables, 2 lignes téléphoniques</li> </ul>	Services techniques	Travaux en cours	Hiver 2019
1	Suivi de l'approbation du PCAET	En lien avec les services de l'état, il s'agit d'être l'interlocuteur technique pour prendre en compte les éventuelles modifications de l'ARE.	20 % de l'agent PCAET/Leader	Moyens internes	Automne/hiver 2019 mais facturation sur 2020
1	Mise en œuvre du PCAET Loue Lison	Pour l'élaboration du PCAET, un marché a retenu le cabinet Mosaique Environnement. Le marché comporte 5 volets principaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic</li> <li>- Concertation</li> <li>- Stratégie</li> <li>- programme d'action</li> <li>- évaluation environnementale.</li> </ul> → Octobre 19 : La dernière phase du PCAET est en cours de finalisation il s'agit de l'évaluation environnementale.	Travail de l'agent PCAET/Leader : 0.3 etp	Marché signé en mars 2018 + avenant. Moyen interne	Avis de l'ARE : mars 2020. Approbation du PCAET: juin 20

		<p>Perspectives 2020 : Lancement des principales fiches actions (rappel : 17 fiches action sont prioritaires et portées par la CCLL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).</i></li> <li>- <i>Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine.</i></li> <li>- <i>Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique.</i></li> <li>- <i>Inciter financièrement l'installation de chaufferies bois dans les projets de rénovation.</i></li> <li>- <i>Inciter techniquement et financièrement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.</i></li> <li>- <i>Inciter financièrement l'installation et la rénovation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau.</i></li> </ul>	<p>Création de 2 postes : 2 etp</p> <p>« conseiller aux communes »</p>	<p>Moyens internes avec partenariat technique (Adil, État, Département 25, Région BFC, CAUE)</p> <p>Agent Syded, Sas Fruitières à NRJ, Département 25, Région BFC, CAUE).</p> <p>Idem ci-dessus</p> <p>Moyens internes avec partenariat technique (syded, ADEME, COFOR 25, AJENA).</p> <p>Moyens internes avec partenariat technique (syded, CCI du Doubs, AJENA).</p> <p>Moyens internes avec partenariat technique (chbre agri, SMHDHL, DDT, Agence de l'eau, département Doubs, CLE etc...)</p>	
--	--	---	--	--	--



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Former tous les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat</i></li> <li>- <i>Répondre aux enjeux de mobilité douce sur le territoire</i></li> <li>- <i>Réalisation d'un diagnostic des circuits courts</i></li> </ul>	<p>Accompagnateur SPEE</p> <p>chargé de mission PCAET</p> <p>FP chargé de mission PCAET</p>	<p><i>Convention CPIE/TRI/EMNE</i></p> <p><i>Marché à conclure</i></p>	
<b>1</b>	<b>Matériel</b>	ACHAT DE VEHICULE pôle de Quingey (si accueil de 3 nouveaux salariés et prise en compte de la fin proche du kangoo (2001)			

## Commission n° 1 - SCoT

PRI ORI TE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques / commerciales	
1	Élaboration du SCoT	<p>Pour l'élaboration du SCoT, un marché a retenu les cabinets Urbicand et Soberco Environnement pour le lot 1 (rapport de présentation, PADD et DOO) et le cabinet Even Conseil pour le lot 2 (évaluation environnementale). La durée du marché est de 52 mois.</p> <p><i>Rappels 2019 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la phase diagnostic et enjeux a été amorcée courant juillet suite à l'attribution du marché</li> <li>• des réunions à destination des élus se sont déroulées sur novembre et décembre + prévu en janvier</li> <li>• 5 ateliers thématiques se sont déroulés en novembre et décembre</li> </ul> <p><b>Perspectives 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• phase 1 - diagnostic jusqu'en octobre</li> <li>• phase 2 - PADD à partir d'octobre (fin prévisionnelle : juin 2021)</li> </ul> <p>Le travail des prestataires suppose un relais sur le territoire pour rassembler les données et la préparation logistique de la concertation.</p>	Suivi : 25 % du temps de l'agent SCoT	Moyens internes	<p>Première présentation de la phase 1 : janvier-février</p> <p>Intégration des nouveaux élus : mai-juin</p> <p>Fin de la phase 1 : juin-octobre</p> <p>Début de la phase 2 : octobre-décembre</p>
	<b>Assistance à maîtrise d'ouvrage</b>	<p>La CCLL a signé une convention d'engagement réciproque 2019-2021 avec l'AUDAB afin de bénéficier d'un suivi dans le cadre d'une AMO.</p>			Suivi constant

		<p><i>Rappel 2019 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'AMO a couvert 30 jours</li> <li>• il s'est porté sur la réalisation des documents du marché et l'étude des offres reçues</li> <li>• un accompagnement a aussi été effectué pour le démarrage du diagnostic et de la concertation</li> </ul> <p><b>Perspectives 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>programmation de 20 jours d'accompagnement</b></li> <li>• <b>relecture des documents fournis par les bureaux d'études (diagnostic et enjeux)</b></li> </ul>			
	<b>Suivi administratif du SCoT</b>	<p>Il s'agit des missions liées à la structure porteuse de SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion administrative et budgétaire (commission n°1)</li> <li>• relations avec territoires voisins et communes réalisant une démarche urbanistique (PLU ou carte communale)</li> <li>• veille juridique</li> </ul>	<b>5 % du temps de l'agent SCoT</b>	<b>Moyens internes</b>	<b>Suivi constant</b>
<b>1</b>	<b>Animation de la démarche SCoT</b>	<p>Lien entre le travail règlementaire des bureaux d'étude et le territoire, l'animation vise à permettre aux élus et acteurs du territoire de s'approprier la démarche et de l'enrichir afin de faire du futur document un projet territoire (esprit de la loi ELAN) plus qu'un document prescriptif à tout futur document d'urbanisme.</p> <p>Les deux principaux objectifs de l'animation sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer le respect des prescriptions du SCoT (objectifs fixés par délibération du 19/11/2018)</li> <li>• enrichir la concertation pour se mettre en conformité avec les modalités arrêtées (délibération du 19/11/2018)</li> </ul>	<b>30 % du temps de l'agent SCoT</b>	<b>Moyens internes Logiciel SIG</b>	<b>Calendrier à définir dans le plan de concertation et d'animation</b>

		<p><i>Rappels 2019 :</i>  <i>L'animation a été minimale du fait de la finalisation de l'élaboration du PCAET, le démarrage du diagnostic durant l'été et le changement d'agent. Une réflexion menant à un plan de concertation et d'animation a été réalisée à partir de septembre pour aboutir à l'arrêt d'une méthodologie à compter de 2020.</i>  <i>Cette réflexion coïncide avec le dépôt d'un dossier de soutien à l'ingénierie SCoT auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.</i></p> <p><b>Perspectives 2020 :</b>  <b>• Exécution du plan de concertation et d'animation</b></p>			
	<b>AMI Ademe</b>	<p>La CCLL a candidaté en septembre 2019 à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Ademe pour accompagner les démarches de SCoT ou de PLUI dans leur prise en compte de la transition énergétique. Sous réserve que la candidature soit retenue, un travail complémentaire à celui des bureaux d'études devra être mené, sous la forme d'études, d'actions ou d'animation.  FLÉCHAGE SPÉCIFIQUE D'UNE PART DE L'ANIMATION</p> <p><i>Rappel 2019 :</i>  <i>Dépôt de la candidature le 12 septembre</i></p> <p><b>Perspectives 2020 :</b>  <b>A définir avec l'ADEME</b></p>	<b>10 % du temps de l'agent SCoT</b>	<b>Moyens internes</b>	<b>Calendrier à établir</b>

## Commission n° 1 « Aménagement et environnement »

PRIORITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques/ commerciales	
1	LEADER	<b>Animation et gestion du programme LEADER</b> : accompagnement des porteurs de projet, suivi de l'enveloppe, organisation des CoProg.	1,5 ETP	Subvention LEADER : Postes portés à 20% par la CCLL	2020
2	LEADER	<p><b>Suivi et concrétisation de projets de coopération LEADER</b></p> <p>En 2019 des contacts ont été pris avec d'autres territoires GALs sur trois thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une coopération sur l'eau avec deux GALs français (Durance Provence et Uzège), un GAL Portugais et un territoire algérien</li> <li>- une coopération sur le bois et les métiers du bois avec le Doubs Central :</li> <li>- une coopération sur la thématique du tourisme déjà engagée entre la CCLL (OT), la CC du Val d'Amour et la CC Arbois Poligny Salins</li> </ul> <p>L'objectif est de poursuivre ces pistes de coopération en rencontrant les territoires concernés, en étudiant des possibilités d'actions communes et en accompagnant l'émergence de projets.</p> <p>D'autres pistes de coopération pourront être approfondies par la suite.</p>	Coordination avec agent PCAET et avec OT	Subvention LEADER de 80% (animation du territoire et du programme)	<p>Coopé eau : réalisation d'une étude d'opportunité sur 2019-2020 puis concrétisation en 2020-2021-2022.</p> <p>Coopé bois : premiers contacts à consolider en 2019-2020 pour une réalisation possible de l'action à compter de 2020</p> <p>En cas d'émergence d'actions, mise en place second semestre 2020 ou 2021 (à prévoir dans plan PCAET ou budget OT) 2020</p> <p>Réalisation suite aux élections de mars</p>

		<p><b>Organisation d'une journée évaluation / découverte de projets portés par LEADER dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours</b> L'objectif est ici d'inviter membres du GALs et élus de la CCLL à visiter des projets soutenus par LEADER et à rappeler les grands enjeux du territoire et la stratégie LEADER. Organisation d'une journée dans la vallée de la Loue (Ornans à Cléron) multithématique.</p>		Subvention LEADER de 80% (animation du programme)	
3	LEADER	<p><b>Animation et coordination d'initiatives à l'occasion du printemps du bois</b> Au préalable du lancement du PCAET, l'objectif est de mettre en valeur les initiatives en faveur de la filière bois et de rendre visible le SPEE. Cela passera par le recensement et la mobilisation des acteurs publics et privés qui souhaitent partager leurs retours d'expérience, puis la mise en place d'une coordination pour valoriser les initiatives sur le territoire</p> <p><b>Organisation d'une journée autour de l'agro-écologie</b> Organisation d'une journée de mise en réseau et de retours d'expérience (action PCAET) sur les pratiques agricoles à travailler avec les professionnels et les partenaires pour une pérennisation du réseau, voir une déclinaison en groupes de travail élus/pros/partenaires</p>	<p>Coordination agent PCAET. Groupe de travail GAL</p> <p>Coordination agents PCAET + dév. eco (pour réseaux économiques?) Groupe de travail GAL</p>	<p>Subvention LEADER de 80% (animation du territoire)</p> <p>Subvention LEADER de 80% (animation du territoire)</p>	<p>2020 Printemps du bois prévu en mars-avril</p> <p>2020</p>

## Commission n° 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PRIORITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques/commerciales	
1	<b>Développement et promotion des ZAE intercommunales historiques</b>	<p>Lors de sa création, la CCLL a intégré dans son patrimoine 2 ZAE intercommunales</p> <p><b>ZAE « La Louière »</b> Située sur le territoire de la commune de L'Hôpital-du-Grosbois, cette ZAE possède de nombreux atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un espace paysager et environnemental de qualité</li> <li>- en bordure de la ligne TER</li> <li>- à proximité de Besançon et Pontarlier, proche de la RN57</li> <li>- desservie en télécommunication haut débit (passage de la fibre optique)</li> <li>- prix de vente attractif.</li> </ul> <p>La commercialisation de cette zone a débuté il y a quelques années. Toutefois, une réserve foncière existe.</p> <p>Le prix de vente s'élève à 5.50 € HT/m<sup>2</sup> ou 21.50 €/m<sup>2</sup> pour une parcelle plateformée.</p> <p>Lors de la vente d'une parcelle, des travaux de viabilisation et de géomètre sont nécessaires.</p> <p><b>2020 : Vente prévisionnelle</b> Surface restant à vendre 2 x 2500 m<sup>2</sup> à 21.50 € / m<sup>2</sup> Réservations : Sté ERS – Sté Métallic</p>			2020

		<p><b>ZAE « Combe Parnette »</b> Située sur le territoire des communes de Lavans -Quingey et Pessans, le long de la RN83, un seul lot est encore disponible à la vente.</p> <p><b>2020 : Vente prévisionnelle</b> Lot 7 : 2230 m<sup>2</sup> x 13 € HT – 5000 € (Gauthier)</p> <p>Surface restant à vendre 2588 m<sup>2</sup> à 13 € / m<sup>2</sup> (<b>lot 5</b>)</p> <p>Lors de la vente d'une parcelle, le recours à un géomètre est souvent nécessaire pour réimplanter les bornes.</p> <p>Des travaux ont été entrepris pour remettre en état les différents réseaux ainsi que la station de traitement des eaux usées. Des derniers travaux sont encore nécessaires en 2020</p> <p><b>Recours Indemnitare (problème de surpression)</b> <b>SAUR ( 5000 €) CUENOT 5% BEREST 80 %</b></p> <p>Réflexion sur l'extension de la ZAE Combe Parnette : Etude Globale sur le positionnement de l'extension Contact avec les propriétaires Sortie des terrains du domaine agricole Nécessité de modifier les documents d'urbanisme en accord avec les communes de Lavans-Quingey et Pessans.</p>		Suivi des actes de vente en relation avec le notaire	<p><b>2020</b></p> <p><b>2020</b></p>
	<p><b>Transférer des autres ZAE relevant de l'échelle intercommunale</b></p>	<p>Les ZAE sont une des composantes de la compétence Développement Économique. Les actions de développement économique dans les conditions prévues par l'article L 4251-17 du CGCT précise cette compétence : « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités »</p>			



		<p>Afin d'éviter que toutes les ZAE communales ne deviennent communautaires, le conseil communautaire a délibéré le 18/09/2017 sur une définition des ZAE qui respectent 5 critères cumulatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 parcelles minimum</li> <li>- 2 entreprises différentes minimum</li> <li>- le fruit d'une opération d'aménagement</li> <li>- la traduction d'une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné</li> <li>- l'objet d'une continuité territoriale</li> </ul> <p>Considérant le recensement réalisé avec les communes, 6 ZAE communales sont appelées à devenir intercommunales.</p>	Elaboration des actes pour le transfert selon les modalités retenues		
<p style="text-align: center;"><b>Principe : Un équilibre financier devra être trouvé :</b>  <b>Dépenses engagées = Recettes collectées</b>  <b>Prix d'achat du terrain + prix de viabilisation rapportés à la surface cessible</b></p>					
<p>Le portage des dossiers par l'EPF ne peut pas être réalisé</p> <p>Des éléments informatifs ont été demandés à chaque commune dans le but de définir les conditions du transfert</p>	<p><b>Amancey</b> : La ZAE d'Amancey a été transférée par délibération du 29/05 et 07/06/2019.  2 demandes de parcelles  2019 : Achat foncier 2.62€ / m<sup>2</sup> : 193 725.47 € HT  Potentiel de vente de terrain : 58264 m<sup>2</sup>  Prix de vente théorique : 13.82 € / m<sup>2</sup></p> <p><b>Fertans</b> : Rencontre 04/12/2019  3 demandes de parcelles  Dossier loi sur l'eau – En attente de chiffrage  Achat foncier : Attente de la réponse de la commune</p>			<p style="text-align: center;"><b>1<sup>er</sup> semestre 2020</b></p> <p style="text-align: center;"><b>2<sup>ème</sup> Semestre 2020</b></p>	

		Potentiel de vente de terrain : 15800 m <sup>2</sup> Prix de vente théorique : En attente			
		<b>Épeugney</b> : Rencontre 03/10/2019 Dossier loi sur l'eau – En attente de chiffrage Achat foncier : Attente de la réponse de la commune Potentiel de vente de terrain : 25120 m <sup>2</sup> Prix de vente théorique : En attente			<b>2<sup>ème</sup> Semestre 2020</b>
		<b>Cléron</b> : En attente de la clôture de révision du PLU 1 seule parcelle concernée  <b>Chantrans</b> : Pas de poursuite du transfert compte tenu que les études sont incompatibles avec la réalité du terrain.  <b>Arc-et-Senans</b> : Pas de demande actuellement			
	<b>Création d'une ZAE relevant de l'échelle intercommunale</b>	<b>Montegsoye</b> : Répondre aux attentes des acteurs économiques de la vallée : 3 acquéreurs potentiels Terrain en Zone d'activité Etude APS – dépose support – Modif Transformateur Dossier loi sur l'eau + plan topographique Achat du foncier : contact avec les propriétaires Potentiel de vente : 19 550m <sup>2</sup> Prix de vente théorique = en attente Droit d'éviction à définir			
	<b>Réflexion sur ZA intercommunales</b>	D'autres travaux de réflexion sont en cours sur d'éventuels transferts de zone correspondant à l'intérêt communautaire = LA BLANCHOTTE à QUINGEY			
	<b>Aide à l'immobilier d'entreprise</b>	La CCLL s'est fixée comme objectif de favoriser le développement économique et touristique. La loi NOTRé a redistribué les compétences des collectivités, conférant aux communautés de communes la compétence			

		<p>pour définir les aides en matière d'immobilier d'entreprise de plein droit (article L.1511-3 du <i>Code Général des Collectivités Territoriales</i>).</p> <p>Lors de sa séance en date du 25 janvier 2018, la CCLL a choisi d'apporter des aides aux projets d'immobiliers d'entreprises.</p> <p><b><u>Nature des activités soutenues :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise doit être inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.</li> <li>• Les professions libérales sont autorisées.</li> <li>• Les activités touristiques sont autorisées.</li> <li>• Les entreprises d'insertions et celles relevant du champ de l'Économie Sociale et Solidaire sont autorisées.</li> </ul> <p>La nature de l'aide est la subvention.</p> <p>Le montant est fixé à 5 % des dépenses éligibles. Un taux bonifié à 10 % sera appliqué pour les projets présentant un impact environnemental et sociétal significatif (<i>cf.</i> les critères d'évaluation des demandes ci-dessous).</p> <p>Le plafond de l'aide octroyée par la communauté de communes est fixé à 5.000 euros par projet.</p> <p>Les aides seront octroyées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.</p> <p>Conformément au Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (S.R.D.E.I.I.), le Conseil Régional pourra intervenir dans une logique d'abondement aux aides octroyées par la communauté de communes dans le cadre du présent régime et dans la limite de ses propres dispositifs.</p> <p><b>Perspectives 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 7 et 10 dossiers potentiellement éligibles</li> <li>• 11 demandes de paiement</li> </ul>	<p><b>5% du temps Agent de développement</b></p>		<p><b>2020</b></p>
--	--	---	--	--	--------------------

	<p><b>Aide à l'investissement matériel des entreprises</b></p>	<p>Les dispositifs en matière d'aides aux entreprises mis en place par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté renforcent la compétence économique des Régions.</p> <p>Ce dispositif se répartit en 8 règlements d'intervention et se décline par des subventions, des avances remboursables ou des prêts à taux zéro.</p> <p>Depuis le 01/01/2019, la CCLL a mis en place une aide à l'investissement matériel (équipements, outil de production, accessibilité, économies d'énergie).</p> <p>Principe : Abondement du dispositif régional pour les aides à l'investissement matériel (elle ne peut accompagner des projets qui ont préalablement reçu une notification régionale)</p> <p>Subvention de 5% de l'assiette des dépenses éligibles retenues plafonnée à 5000 €</p> <p>PME (plancher travaux 80000 €)</p> <p>TPE (pas de plancher)</p> <p>Cofinancement LEADER</p> <p><b>Perspectives 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 1 et 3 dossiers déposés</li> <li>• 2 demandes de paiement</li> </ul>			<b>2020</b>
	<p><b>Etude d'état sanitaire et de potentiels : Tuilerie de Malbrans</b></p>	<p>Suite à l'effondrement d'une partie du bâtiment en décembre 2017, le Préfet a sollicité la CCLL pour mener une étude visant à sauvegarder et valoriser le site inscrit aux Monuments Historiques mais privé.</p> <p>Une convention a été nouée avec les propriétaires et un marché a été lancé pour mener l'étude avec 2 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer si le bâtiment peut être restauré</li> <li>• Proposer des perspectives pour faire vivre ce site</li> </ul>	<b>Bureau d'étude</b>	<p>La CCLL a du se positionner rapidement sans avoir défini préalablement les règles d'intervention.</p>	

		<p>Rappel 2019 : Elaboration et passation du marché – Début de l'étude</p> <p><b>Perspectives 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusion de l'étude</li> <li>• Concertation et choix de la suite à donner</li> </ul>		<p>Certes il eut été préférable de fixer le cadre d'intervention en amont mais pour ces deux opérations le positionnement de la CCLL était très attendu par l'Etat.</p> <p>L'engagement de la CC se limite dans l'immédiat à une étude d'aménagement.</p>	
	<p><b>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Taillanderie de Nans sous sainte anne</b></p>	<p>Le propriétaire souhaite vendre dans sa globalité. Le Département, la CC et la commune ne seront pas acheteurs mais la CC est prête à porter une étude sous réserve d'un cahier des charges co-écrit par les services de l'état et financée à 90 %.</p>			
	<p><b>Modernisation du patrimoine intercommunal pour une activité économique</b></p> <p><b>AROMACOMTOIS</b></p>	<p>Pour soutenir le développement d'une entreprise locataire de locaux intercommunaux à Amancey, le CCLL a piloté l'aménagement des anciens locaux de la Poste en espace de vente en 2019.</p> <p>Un dossier de demande d'aide auprès du programme LEADER a été déposé après accord du locataire.</p> <p>Il reste à percevoir l'aide européenne.</p> <p>En cas de non-versement, régularisation de la part non couverte par la subvention par un abondement au loyer pour charges exceptionnelles.</p>			<p><b>2<sup>ème</sup></b></p> <p><b>Semestre</b></p> <p><b>2020</b></p>

	<p><b>Améliorer la desserte du réseau Très Haut Débit</b></p> <p><b>FTTE</b></p>	<p>En adhérant au Schéma Départemental Aménagement Numérique, la CCLL a montré sa volonté de voir se déployer sur son territoire un réseau numérique de haute qualité. Le fibrage des ZAE doit être une priorité.</p> <p>Au regard de l'historique avant la fusion, la planification des travaux de déploiement a été validée par l'instance porteuse à savoir le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit.</p> <p>Dans ce cadre, une extension du réseau fibre optique est programmée par le SMDTHD en 2019 pour certaines zones d'activités d'intérêt communautaire.</p>	SMHTHD		2020 / 2022
2	<p><b>Participer au Territoire d'Industrie du Haut Doubs</b></p>	<p>La CCLL a candidaté en février 2019 à Territoires d'Industrie au regard de la spécificité de son tissu économique (plus de 30% de ses actifs travaillent dans l'industrie).</p> <p>La CCLL a été rattachée au pays horloger et aux portes du Haut Doubs pour former le Territoire d'Industrie du Haut Doubs en juillet 2019.</p>			

**Dates Ouverture prévisionnelles :**

**Novembre 2019** : Myon - Coulans – Refranche – Doulaize – Alaise – Lizine – Echay – Cussey sur Lison – Bartherans – Chatillon sur Lison

**Janvier 2020** : Quingey – Lombard – Chouzelot – Lavans Quingey – Cessey

**Mars 2020** : Arc et Senans – Liesle – Buffard – Chenecey

**Avril 2020** : Pessans – Le Val – Mesmay – Brères – Samson – Ronchoux – Paroy – Chay – Rennes sur Loue – By

**Juillet 2020** : Cléron

**Septembre 2020** : Amancey – Amondans – Malans – Fertans

**Novembre 2020** : Bolandoz – Reugney – Amathay – Longeville - Chantrans

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'origine</b> : Lancement par le 1<sup>er</sup> ministre lors du Conseil National de l'industrie le 22/11/2018</li> <li>• <b>Le but</b> : accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle sur la période 2019-2022</li> <li>• <b>Le moyen</b> : proposer un accompagnement personnalisé avec un « panier de services » aux 136 territoires identifiés avec les régions</li> <li>• <b>L'enveloppe</b> : flécher 1,36 milliard d'euros vers les projets des territoires d'industrie</li> </ul> <p>Cette initiative vise à flécher des fonds existants sur des actions ciblées sur l'industrie autour de 4 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter</li> <li>• Attirer</li> <li>• Innover</li> <li>• Simplifier</li> </ul> <p>Définitions des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche n°1 : Mettre en place une stratégie territoriale industrielle :</li> <li>• Fiche n°2 : Développer les outils de recrutement et de fidélisation innovants</li> <li>• Fiche n°3 : Développer l'usage du numérique et favoriser l'innovation</li> <li>• Fiche n°4 : Accompagner la transition écologique et l'éco-innovation dans l'industrie</li> <li>• Fiche n° 5 : Créer une maison de l'économie de proximité</li> <li>• Fiche n°6 : Qualifier le parcours immobilier des entreprises</li> <li>• Fiche n°7 : Création d'une zone franche</li> </ul>	<p><b>5% du temps de l'agent de développement</b></p>		<p><b>2020/2022</b></p>
--	--	---	---	--	-------------------------

	<b>Partenariat et réseaux avec les acteurs économiques</b>	<p>Le nombre, la diversité et la complémentarité des acteurs économiques publics comme privés incitent à renforcer et dynamiser le travail en réseau. L'agriculture est incluse dans ces réseaux.</p> <p>Le premier réseau est tissé entre la collectivité et les entreprises de son territoire par le biais de rencontres régulières et de réflexions communes sur des sujets ciblés.</p> <p>Le dialogue constant permet de mieux calibrer l'action publique, que ce soit sur le présent comme pour le futur.</p> <p>Des réseaux spécifiques sont également constitués par chaque acteur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Réseau Economique Territorial (RET) par la Région et l'Etat pour une meilleure interconnaissance. Par ce réseau, la CCLL doit assurer un rôle spécifique vis-à-vis des entreprises en favorisant un partenariat qui permettra de fournir des informations sur les aides potentielles, le montage des dossiers, les personnes à contacter...</li><li>• L'actionnariat de l'Agence Economique Régionale (AER) pour l'accompagnement de projets. Par ce réseau, la CCLL pourra accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi du territoire, soutenir et développer l'innovation, promouvoir l'attractivité. En adhérent au capital de la SPL de l'AER, la CCLL a démontré sa volonté politique de participer activement aux politiques publiques en matière de développement économique.</li></ul>	<p><b>CCi CMA C Agriculture</b></p> <p><b>RET Région BFC Etat</b></p> <p><b>AER</b></p>		<b>Calendrier défini avec les partenaires</b>
--	--	--	---	--	---



		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe Entreprises et Territoires (GET) de la CCI qui donne des ateliers sur le territoire.</li> </ul> <p>Le GET proposé par la CCI peut être modulable et comporter des missions précises en évoluant vers un GET+ sous réserve d'une convention financière.</p> <p>La DIRECCTE propose des interventions auprès des entreprises sur des sujets liés au droit du travail.</p> <p>Une étude sur les mobilités professionnelles (<i>cf.</i> SCoT) pourrait être ciblée.</p> <p><b>Perspectives 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des participations</li> <li>Pérennisation du GET</li> <li>Développement d'un GET+ sur des missions ciblées</li> </ul>	<p><b>CCI – GET</b></p> <p><b>DIRECCTE</b></p> <p><b>5% du temps agent de développement</b></p>		
3	<b>Observatoire et veille économique</b>	<p>L'action publique passe par une bonne connaissance du terrain sur lequel elle s'exerce. Cette action est transverse et fait partie intégrante de l'ensemble des autres actions menées précédemment.</p> <p>Il s'agit de mieux connaître les spécificités des acteurs et des dynamiques du territoire afin de pouvoir tisser des relations plus fortes avec le secteur privé et renforcer l'efficacité des ressources mises à disposition.</p> <p><b>Perspectives 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour des données sur les entreprises du territoire</li> <li>Mise à jour de l'observatoire du territoire</li> </ul>	<p><b>10% du temps agent de développement</b></p>		<b>En continu Feuille de route à établir</b>

	<p style="text-align: center;"><b>Ingénierie économique</b></p>	<p>Sur certains sujets spécifiques, une ingénierie dédiée est nécessaire. Il s'agit d'appuyer la collectivité pour des actions futures.</p> <p>Le dossier des Tuileries de Malbrans a été confié à la commission 2 en raison de ses finalités économiques potentielles.</p> <p>La réflexion autour des ZAE du territoire relève également de l'ingénierie afin d'étudier les potentialités en particulier auprès des autres partenaires.</p> <p>Enfin, l'accompagnement des porteurs de projets économiques est également à rattacher ici dans la mesure où une partie ne relève pas de l'accompagnement à l'aide à l'immobilier ou à l'investissement matériel.</p> <p><b>Perspectives 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du dossier des Tuileries de Malbrans et de la Taillanderie de Nans sous Sainte Anne</li> <li>• Suite de la réflexion autour des ZAE</li> </ul> <p><b>Tiers Lieux :</b></p> <p>En lien avec l'initiative de l'État de labellisation de Maisons France Service, la CCLL peut être partenaire pour étoffer les services proposés aux entreprises comme à la population à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le soutien à l'aménagement de locaux destinés à devenir des tiers-lieux</li> <li>- le soutien aux porteurs souhaitant ouvrir ces tiers-lieux à la population en proposant des services aux habitants en lien avec leur activité (conseils, initiation à l'informatique...)</li> </ul>			<p style="text-align: center;"><b>En continu Feuille de route à établir</b></p>
--	---	--	--	--	---

		<p>La CCLL pourra allouer une aide financière aux porteurs de projets publics et/ ou privés en fonction du projet présenté et de son adéquation avec la démarche de l'EPCI de labellisation Maisons France Service.</p> <p>L'aide sera limitée à une enveloppe par projet et ne sera pas compatibles avec les autres dispositifs d'aides économiques en vigueur.</p>			
4	<b>Améliorer le fonctionnement du réseau de chaleur</b>	<p>Le réseau de chaleur intercommunal, installé sur la commune d'Amancey, dessert une trentaine d'abonnés publics et privés. A ce jour, ce sont environ 1200 KWatts d'abonnement qui sont souscrits.</p> <p>Constitué d'une chaudière bois et de 2 chaudières fuel, le réseau de chaleur a, dès son installation, dysfonctionné. (fuite, température de l'eau, échangeurs ...)</p> <p>Les rendements constatés sont bien en dessous des rendements nécessaires à l'équilibre du budget.</p> <p>Malgré des augmentations de tarifs, le service est largement déficitaire et atteint aujourd'hui environ 480000 € en déficit cumulé</p> <p>La CCLL souhaite retrouver un équilibre financier de manière à conserver l'ensemble des abonnés.</p> <p>Les contrats d'abonnement arrivant à leur terme en septembre 2019, il a été proposé aux abonnés de proroger leur contrat jusqu'en juin 2022 en conservant les mêmes conditions. Cette période devrait permettre d'attendre les conclusions de l'expertise judiciaire qui est en cours au tribunal administratif de Besançon.</p>		<p>Mise en place d'un nouveau calendrier de facturation (9 factures identiques basées sur la moyenne des 3 dernières années + 1 facture de régularisation)</p>	

		<p>Pour information, 3 abonnés ont décidé de quitter le réseau.</p> <p>Le rapport de l'expert est attendu pour 2020.</p>			
	<p><b>Entretien des bâtiments Intercommunaux (section de fonctionnement)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gymnase de Quingey</li> <li>• Gymnase d'Amancey</li> <li>• Ancienne poste à Amancey</li> <li>• Ecole de musique Fertans</li> <li>• Locaux ONF + logements</li> <li>• Crèche Badaboum Amancey</li> <li>• Maison des services (MSAP- CCLL ...)</li> <li>• Gendarmerie Amancey</li> <li>• Espace Beauquier</li> <li>• Extension locaux quingey</li> <li>• Achat locaux amancey</li> <li>• Maison de sante</li> </ul>	<p><b>Agents techniques CCLL + MAD agents communaux</b></p>		
	<p><b>Investissement bâtiments communaux</b></p>	<p>Crèche Halte Garderie BADABOUM</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise du revêtement de la cour</li> <li>- Remplacement structure jeux</li> </ul> <p>Pôle Amancey</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude extension : phase esquisse</li> <li>- Rachat immobilier</li> <li>- Création d'une copropriété</li> </ul> <p>Pôle Quingey</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des locaux (salle de réunion et bureaux)</li> </ul> <p>Maison de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation bail</li> <li>- Réflexion sur l'extension en accord avec le comité de gestion</li> </ul>			<p><b>2020</b></p> <p><b>2021</b></p> <p><b>2020</b></p> <p><b>2020-2021</b></p>
				<p><b>Comite de gestion</b></p>	

## Commission n° 3- TOURISME : économie et équipements

PRIORITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques	
	<p><b><u>1° Investir dans la promotion du site BEAUQUIER et du territoire sur Nans Sous Sainte Anne :</u></b></p>	<p>La Communauté de Communes Loue Lison se positionne comme un pôle majeur des Montagnes du Jura, camp de base idéal, site de villégiature et de courts séjours, à 1 heure des grands sites touristiques régionaux.</p> <p>Le projet BEAUQUIER développé à Nans-sous-Sainte-Anne doit comporter à la fois une information relative à l'offre touristique mais aussi livrer des clés de compréhension du territoire et de ses spécificités aux visiteurs de passage comme aux habitants, ces derniers étant les meilleurs ambassadeurs d'un territoire, la compréhension des particularismes du site étant une des clés pour assurer la transmission et la préservation de son identité.</p> <p>La phase 3 du projet BEAUQUIER doit se concrétiser à partir de 2019 par la mise en place de signalétique pédestre, routière et par des outils de promotion installés sur le sentier des sources et dans une solution numérique.</p> <p>Solliciter les acteurs publics et privés de Nans sous Sainte Anne dans une commercialisation plus forte de cette destination respectueuse de ce site classée</p>		<p>Pilotage technique du site par un agent de direction, voire d'un responsable de service de la CCLL</p> <p>Conforter les conventions de mise à disposition par le SIVOM.</p> <p>Créer un partenariat avec un ou plusieurs socio-professionnels du secteur pour la gestion de la boutique dans l'Espace Beauquier</p>	2020

		Améliorer la sécurité des visiteurs sur la place du village en prenant en charge des équipements de sécurité spécifiques.			
		Mettre en lien le site BEAUQUIER avec d'autres sites régionaux			
<b>1</b>	<b><u>Animer l'accueil et la restauration à la source du Lison</u></b>	Réflexion à mener sur l'animation globale du site			
	<b><u>2° Accueillir, promouvoir, accompagner les activités économiques à caractère touristique et de loisirs</u></b>	<p>Pour continuer à développer l'économie touristique à l'échelle de la nouvelle destination, mobiliser les partenaires, développer les ressources financières, suivre les projets de développement touristique, il est indispensable d'envisager des solutions pour augmenter l'efficacité des missions de direction de l'office de tourisme (management, organisation, développement, rencontres d'acteurs, échange avec les réseaux, rapprochement avec les autres OT du Doubs et du Jura, veille et prospective...)</p> <p><b>Animation de la taxe de séjour :</b> Continuer le développement de la collecte de la taxe de séjour auprès des hébergeurs.</p> <p>Régulariser les situations illégales, notamment sur les sites de réservation d'hébergements en ligne</p> <p><b>Politique touristique générale :</b> Plusieurs thèmes doivent être retravaillés en 2020 car ils sont déterminants pour l'attractivité touristique du territoire Loue Lison :</p>	<p>Postes de conseillers en séjour :</p> <p>Déplacements supplémentaires des conseillers entre sites :</p> <p>Coût du fonctionnement à Arc-et-Senans</p>	<p>Mutualisation entre OT DLL et CCLL</p> <p>Une participation de la direction de l'OT aux réunions de services traduisant les politiques décidées par la gouvernance de la CCLL et de l'OT sont de nature à augmenter l'efficacité des équipes.</p>	

		<p>1) qualité de l'eau, gestion de la rivière et usages du milieu aquatique</p> <p>2) investissements dans les itinéraires de randonnée pédestre et VTT en matière de gestion, entretien et balisage</p> <p>3) Renouvellement de la signalétique touristique générale</p> <p>4) Favoriser le développement des projets d'hébergements privés ou publics</p> <p>Toutes ces questions sont à aborder avec les instances concernées : collectivités, associations, réseaux.</p> <p><b>L'augmentation de la participation de la CCLL en 2020</b> pour l'office de tourisme est sollicitée pour le maintien de ses capacités d'accueil des clients par la pérennisation de trois CDD en contrat d'avenir qui arrivent à échéance en 2020.</p> <p><b>L'année 2020 devra encore permettre de conforter l'identité de la nouvelle destination Loue Lison auprès des partenaires</b> et de continuer à sensibiliser les acteurs touristiques aux enjeux de la nouvelle destination et au modèle économique de l'office de tourisme. L'enjeu majeur est de développer les recettes des partenaires aux actions de l'OT, continuer à promouvoir le rôle de l'OT en ingénierie (audits, ateliers formations, groupements d'achats pour les actions de</p>			
--	--	---	--	--	--

		<p>communication), développer le sponsoring auprès des partenaires économiques.</p> <p><b>Ouvrir de nouveaux locaux à Arc et Senans et mutualiser avec les OT du Jura et les Communautés de communes Des Portes du Haut Doubs et du Val d'Amour :</b></p> <p>De nouveaux locaux seront disponibles en 2020 sur le site d'Arc et Senans et faire de l'accueil hors les murs sur le territoire là où sont les visiteurs et les touristes.</p> <p>Conforter le poste de communication avec une mutualisation avec le dinoozoo</p> <p>La commune d'Arc et Senans, les OT du jura et la communauté de communes du Val d'Amour sont favorables à des actions de mutualisation, notamment dans la gestion de l'accueil des touristes à Arc et Senans. Cette volonté devrait se concrétiser en 2020.</p> <p>Par ailleurs, l'OT réalise déjà la promotion d'acteurs privés du territoire des Portes du Haut Doubs et une stratégie pour conclure un partenariat avec ce territoire, qui n'a pas abouti en 2019, est à mettre en place en 2020.</p>			
--	--	---	--	--	--



		<p><b>Continuer l'installation de la démarche Qualité Tourisme</b>, afin d'inscrire l'OT dans une posture garante de la qualité de services mais également pour fixer et déployer le nouvel organigramme avec des nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs.</p>			
	<p><b><u>3°Améliorer l'accueil des clients de Nautilou , Améliorer les conditions de travail des salariés Renouveler les matériels qui le nécessitent et réaliser les travaux suite aux décisions de justice</u></b></p>	<p><b>Un nouveau système de gestion des entrées – sorties :</b></p> <p>Après 11 années d'exploitation avec un système de carte à encoder pour gérer les entrées et les sorties à Nautilou, nous proposons d'investir dans un nouveau système de gestion permettant ainsi de faciliter les flux de clientèle et d'améliorer les conditions de travail des salariés en fiabilisant l'outil des entrées et des sorties, ainsi que les données statistiques à collecter et à vérifier quotidiennement. Le mode de fonctionnement de gestion des entrées à Nautilou pour les clients du camping devra être également pris en compte.</p>	<p>Améliorer l'accueil des clients et les conditions de travail des salariés</p> <p>Pérenniser les postes et stabiliser l'équipe d'accueil, technique et MNS</p>		2020

		<p><b>Un nouvel aménagement du hall d'accueil :</b> L'aménagement d'un nouveau hall d'accueil pour les clients est à concrétiser sur la base des études réalisées par le maître d'œuvre initial.</p> <p><b>Continuer la pérennisation des emplois par un recrutement adapté aux compétences nécessaires à la gestion technique de Nautilou.</b></p> <p><b>Revoir le planning d'ouverture de Nautilou pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>satisfaire toutes les demandes pour les écoliers, les collégiens et les clients en activités encadrées.</b></li><li>- <b>Adapter les emplois du temps des personnels avec les contraintes réglementaires</b></li></ul> <p><b>Evolution des postes d'agents techniques et de la maintenance internalisée :</b> L'évolution du profil de poste d'un salarié pour raison de santé est nécessaire et doit nous amener à ajuster les fonctions de chacun au niveau de l'équipe de Nautilou avec les autres services de la CCLL. En effet, la gestion de l'équipe des salariés sur le site de Nautilou nécessite de créer plus de passerelles avec les autres secteurs ou services de la CCLL, notamment sur les tâches de maintenance actuellement externalisées et qui pourraient faire l'objet d'une création de poste à temps partiel ou à temps complet. Il n'y a pas d'un côté Nautilou et de l'autre la CCLL. Une attention particulière des responsables salariés hiérarchiques doit être accordée pour promouvoir cette ambiance positive inter-services.</p>			2020
--	--	---	--	--	------

		<p><b>Renouvellement des éléments structurant de la chaudière bois et du sable des filtres :</b></p> <p>Des travaux de renouvellement sont nécessaires sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les éléments structurants de la ventilation au sous- sol suite à des problèmes d'étanchéité du bassin.</li> <li>- Le système du traitement de l'eau</li> <li>- L'étanchéité du bac tampon intérieur</li> <li>- Le lynex du pentaglisse</li> <li>- Les éléments d'analyse de l'eau</li> <li>- Une pompe de filtration du bassin intérieure</li> <li>- Le lynex du bassin intérieur</li> <li>- Les espaces verts dans l'enceinte et à l'extérieur de Nautiloue</li> <li>- Les hublots de ventilation au-dessus du bassin</li> </ul> <p><b>Travaux de réhabilitation du carrelage :</b> Compte tenu des négociations ou des jugements favorables attendus, ces travaux pourraient être réalisés en 2020</p>			2020
	<b><u>4° Attribuer la DSP de l'hôtellerie de plein air de la Roche d'Uilly :</u></b>	La délégation de service public actuelle du camping sera attribuée en février 2020 selon un cahier des charges validé par le conseil communautaire, une consultation et une négociation conduite selon la réglementation.	Pilotage par DGS + bureau d'étude Parcours Conseil		2020

## Commission n° 4 ACTION SOCIALE

PRIORITE	AXE/THÈME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Moyens techniques	
<b>1</b>	<b>CIAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actuellement il existe 2 Bureaux du CIAS :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ornans (siège)</li> <li>- Quingey (mutualisé avec MSAP)</li> </ul> </li> <li>Missions obligatoires (code de l'action sociale) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'une analyse des Besoins Sociaux sur l'ensemble du territoire a été fait en 2019</li> </ul> </li> <li>- Instruction des dossiers d'aides sociales</li> <li>- Domiciliation des personnes sans domicile stable</li> <li>Missions exercées :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides financières, administratives et sociales, soutien aux associations et structures à vocation sociale.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Recrutement d'un agent sur le site d'Ornans suite au départ de Mme Chabod</p> <p>Un comptable dédié au CIAS</p> <p style="text-align: center;">2 agents CIAS Ornans et Quingey (agents mutualisés avec les MSAP)</p>	Utilisation d'un véhicule de la CCLL pour RDV extérieurs (site Amancey)	<p>Départ annoncé de l'agent d'Ornans.</p> <p>Il convient de repenser le fonctionnement du CIAS compte tenu de la création des Maisons France Services</p>
	<b>Politique sociale du Département</b>	<p>Une convention globale de développement social entre le département et la CIAS est en cours d'élaboration.</p> <p>Cette convention permettra de clarifier les actions de chacun afin de proposer un service cohérent sur le territoire.</p>			signature de la convention en 2020
	<b>Convention avec le Département</b>				

<b>1</b>	<b>MARPA</b>	Finalisation du dossier Maison d'Accueil de Résidence Pour l'Autonomie de 22 logements + 1 logement temporaire sur la commune d'Ornans.  La construction est terminée. L'établissement a ouvert en mai et compte 17 Résidants au 31 décembre.	6.21 ETP Employés par l'association de gestion		Clôture des comptes  Mise en place du loyer en fonction des emprunts
<b>1</b>	<b>CHANTIER D'INSERTION CASTEL SAINT DENIS</b>	Poursuite du chantier d'insertion Réalisation de la phase 12 Demandes de subventions en cours  Aménagement d'un parking dans le cadre du projet d'ouverture au public + sécurisation sur la voie verte pour l'accès Demandes de subventions en cours	Volet A du Cap 25		
<b>1</b>	<b>CONTRAT LOCAL DE SANTE</b>	Ce contrat permet de définir un programme pluriannuel d'actions à partir des besoins locaux identifiés sur le territoire dans les domaines de la promotion de la santé, de l'accompagnement médico-social de l'offre de soins. Les objectifs principaux du Contrat Local de santé sont : - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, -Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.	Un recrutement aura lieu courant 2020 mutualisé avec la Com Com des Portes du Haut-Doubs (50%) Ce poste est subventionné à 50 %		Le contrat local de santé signé avec l'ARS en décembre 2019.
	<b>Établissements de santé</b>	Action de réhabilitation des établissements de santé. Accompagnement pluriannuel de l'extension de l'hôpital St Louis d'Ornans			

## Commission n° 5 Assainissement/ Logement

PRIO RITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques/ commerciales	
1	SPANC	Gestion des contrôles réglementaires des maisons en assainissement non collectif (vente, maisons neuves, contrôles périodiques tous les 8 ans. Conseils aux particuliers. Maintien des tarifs	Poste du contrôleur SPANC 1 ETP	/	Continuité des CBF , diag vente, contrôle neuf – 2020
2	EAU	Veille sur la thématique en participant aux réunions, échanges, .....pour une éventuelle prise de compétence en 2022  Au 1 <sup>er</sup> janvier 2020, le Syndicat Mixte haut-Doubs Haute Loue sera labellisé EPAGE	Réflexion sur l'accueil des agents	L'EPAGE est l'un de nos partenaires	2022  2021
2	LOGEMENT	Outre les études obligatoires menées par les bureaux d'études (cf. priorité 1), la structure porteuse du SCoT peut mener n'importe quelle étude complémentaire jugée utile.  La question du logement est commune au SCoT et au PCAET (en particulier dans le cadre du futur SPEE). Une meilleure connaissance du parc de logement et des potentiels (bâtiments partiellement ou totalement inoccupés, état du locatif...) optimiserait l'action publique et les futures préconisations du SCoT dans ce domaine.  <b>Perspectives 2020 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>élaboration d'un cahier des charges et passation d'un marché</li> <li>réalisation de l'étude</li> </ul>	5 % de l'agent SCoT	1 200 logements vacants sur le territoire	Calendrier à établir sur le second semestre

## Commission n° 6 : FINANCES

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Techniques/commerciales	RH	
1	<b>Maîtriser les dépenses de fonctionnement</b>	Respecter le plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement (1,2%) même s'il ne s'applique pas réglementairement à la CCLL hors transfert de compétences et actions nouvelles	Le lancement de nouvelles actions doit se réfléchir en fonction des aides et subventions potentielles ainsi que de leur durée dans le temps		
1	<b>Situation de la CAF nette</b>	Le BP prévisionnel 2019 du budget principal prévoyait une CAF nette de 325 100€. Compte tenu des nouvelles actions, de la hausse de la masse salariale, de la diminution de certaines dotations et du doute sur l'obtention de subventions de fonctionnement (LEADER), la tendance est une CAF de 150 000€ en fin d'exercice.  Néanmoins, de nombreux programmes lancés en 2020 et financés par les partenaires obtiendront des aides/subventions avec un décalage en 2021-2022-2023.		La masse salariale doit être contenue malgré les nouvelles actions envisagées. L'obtention d'aide et de financement des postes doit être certaine avant lancement des actions	
3	<b>Poursuivre le désendettement</b>				
4	<b>Offrir un calendrier de travail « souple »</b>	Avec le renouvellement des instances en 2020, il est prévu un vote du budget par l'équipe en place le 27 février. Les nouvelles orientations décidées par l'équipe qui sera élue pourront se concrétiser grâce au vote de décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire			

## Commission n° 7 : SERVICES AU PUBLIC

PRIORITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			RH	Techniques/ commerciales	
1	<b>MSAP</b>	<p>Volonté de labellisation des MSAP en Maison France Services Amancey en 2020</p> <p>Positionnement de la Ville d'Ornans et de la Ville de Quingey selon les avis communaux pour une labellisation au 1<sup>er</sup> janvier 2021</p> <p>Pour 2020 → reconduction budget 2019</p> <p>Prévision espace informatique en libre-service dans les 2 MSAP avec l'achat de 6 tablettes</p>	+ 0.7 ETP à Amancey et + 1 ETP à Quingey		<p>Amancey : 2020</p> <p>Quingey &amp; Ornans : 2021 selon avis communaux</p>
2	<b>RAM/RPE</b>	<p>Transfert du RAM d'Ornans avec la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :</p> <p>Quingey et Ornans avec permanence à Amancey</p>	Convention mise à disposition personnel Familles Rurales 1 ETP		
3	<b>Ludothèque itinérante</b>	<p>1 passage par mois sur les secteurs de Quingey/Amancey/ Ornans (Tarcenay/Foucherans)</p>			
4	<b>Structure « petite enfance »</b>	<p>Multi-accueil « BADABOUM »</p> <p>Renouvellement de la convention avec l'ADMR pour 2 ans conformément au contrat enfance/jeunesse</p> <p>Rénovation Cour + structure</p>			



5	<b>POLITIQUE JEUNESSE (CTJ)</b>	Fin des contrats territoriaux jeunesse à intégrer au contrat territorial Sport, Culture, Jeunesse 2 partenaires : Les Francas et Familles Rurales avec proposition d'extension au secteur d'Ornans Reconduction enveloppe en soutien d'actions ou d'évènements particuliers			
6	<b>Intervention dans les écoles</b>	Course d'orientation dans les écoles primaires du territoire (Frais déplacement agent et achat de petit matériel)	Animateur course d'orientation		
7	<b>Mobilité</b>	A traiter dans le cadre du PCAET  Maintien du service de transport à la demande sur le secteur d'Amancey  VAE : entretien annuel (batterie) et flyer			
8	<b>Schéma de mutualisation</b>	Secrétariat mutualisé : extension avec la création d'un poste de responsable du service  Réflexion sur un poste d'aide aux communes : assistance marchés publics, dossiers de subvention, AMO voirie ...  Achat véhicule mutualisé entre les services de la CC & l'OT pour faire la promotion des politiques intercommunales dans différents domaines : tourisme, rénovation énergétique, ...			
9	<b>Accueil des gens du voyage</b>	Le nouveau schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2020-2025 prévoit la mise en place de 2 terrains familiaux sur le territoire de la CCLL			Acquisition 2 terrains à prévoir

## Commission n° 8 – VOIRIE /URBANISME

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Financières	RH	
<b>1</b>	<b>Accompagner les communes qui réalisent des travaux de réseaux et de sécurité, en intervenant pour réaliser la couche de roulement (compétence optionnelle)</b>	<p>En l'absence de travaux collatéraux communaux, l'objectif sera de traiter le revêtement des voies en fonction des priorités de l'Atlas qui seront confirmées par la commission voirie.</p> <p>Parallèlement des travaux d'entretien correspondant au bouchage des trous seront entrepris au printemps sur l'ensemble du réseau.</p>	<p>Dans la poursuite des engagements 2019 et en cohérence avec le marché attribué à l'entreprise BONNEFOY</p> <p>Pour rappel, la CCLL ne finance que les travaux subventionnés (après notification)</p> <p>L'attribution de la DETR devrait déterminer le niveau de financement des travaux voirie</p>	<p>Travail commun entre l'agent en charge de la voirie 1 ETP et le responsable technique recruté en 2018 pour piloter entre autres ce service</p>	<p>Pour cette année seront traités en priorité les travaux déjà engagés par les communes et/ou les travaux faisant l'objet des demandes de DETR faites ou renouvelées.</p>
<b>2</b>	<b>Entretien de la voirie (compétence optionnelle)</b>	<p>Bouchage des trous, le même raisonnement sera appliqué</p> <p>Marché alloti + mise à disposition enrobé à froid en 3 points sur le territoire.</p>	<p>Poursuite des engagements correspondant aux AC</p>		
<b>3</b>	<b>Service ADS</b>	<p>Le service est dimensionné pour répondre aux besoins d'instruction de 693 actes avec deux instructrices. En 2019 le nombre d'actes a atteint 801 dossiers.</p>	<p>Mutualiser les moyens à l'échelle de la CCLL pour minimiser le coût pour les adhérents</p> <p>C'est un service entièrement financé par la contribution des adhérents</p>	<b>Poursuite de la formation instructeur de l'assistante administrative arrivée en 2018</b>	

		<p>Les demandes de conformité sont elles aussi en constante augmentation. Si d'autres communes accréditent les instructrices, il faudra réfléchir à l'organisation.</p> <p>Avec 34 communes instruites, le nombre de documents d'urbanisme sous forme papier à prendre en compte est énorme et demande beaucoup de place de stockage.</p> <p>Avec un logiciel de SIG (système d'Information Géographique), les cartes de chaque commune seraient numérisées.</p> <p>Ce logiciel permet également de faire les DICT notamment pour le réseau de chaleur d'AMANCEY ou les réseaux des ZA comme la Combe PARNETTE qui appartiennent à la collectivité.</p> <p>Ce logiciel permet, de plus, en cas de réunion à l'extérieur des locaux de la CCLL, d'avoir toutes les données essentielles pour l'instruction de dossiers liés à l'urbanisme.</p> <p>Chaque commune pourra avoir un accès sur son territoire et l'outil est adapté pour les secrétaires de mairie</p>	<p>Le coût prévu de l'investissement est réparti sur les communes (54).</p>		
--	--	---	---	--	--

		<p>afin de générer et imprimer des informations spécifiques.</p> <p>Le logiciel permettra donc de faire un lien inter services de la CCLL tout en offrant une base de données techniques de l'ensemble des réseaux pour instruire les permis et déclarations de travaux tout en donnant aux communes un nouvel outil moderne, évolutif et actualisé.</p> <p>La CC peut également ouvrir des droits d'accès à d'autres partenaires</p>			
	<b>Desserte collège Quingey</b>	<p>La CCLL aménagera la desserte du collège de Quingey en concertation avec le Département.</p>			

## Commission n° 9 - CULTURE/SPORTS DE PLEIN AIR/COMMUNICATION

PRIORIT E	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATIO N DANS LE TEMPS
			RH	Techniques/commerciales	
1	<p>CAP 25 : Contrat de territoire culture/jeunesse/sport :</p> <p>Le contrat a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en cohérence le projet culturel, sportif et jeunesse C@P25 et les objectifs opérationnels de la CCLL</li> <li>• Définir les axes de développement sportif, culturel, et de l'animation jeunesse qui feront l'objet d'une coopération avec le Département pendant la période de validité du contrat</li> <li>• Etablir les modalités générales de cette coopération</li> <li>• Fixer les engagements spécifiques pour les 3 années 2019-2020-2021. Pour les exercices 2020 &amp; 2021, il conviendra de procéder par voie d'avenant afin d'acter le financement en fonction des projets acceptés et des arbitrages budgétaires annuels.</li> </ul>				
	Vitalité et attractivité du territoire Loue Lison				
	<u>Soutien et Promotion des arts vivants :</u>	Médiation, promotion, valorisation de la création patrimoniale et culturelle	VP,Service Com & Culture	Valorisation du monde bénévole et des talents du territoire Valorisation de la pratique artistique en milieu rural, Valorisation du monde circassien et valorisation du patrimoine Association du monde agricole dans l'écriture de projet artistique,	Sur l'année

<u>Soutien au projet d'intérêt communautaire et animation du réseau des acteurs locaux</u>	Favoriser la sensibilisation des publics et la pratique amateur.	VP,Service Com & Culture	Partage d'un lieu éphémère et fruitière de pratique en lien avec école et collège, médiations culturelles tout public	Sur l'année
<u>Soutien au patrimoine</u>	La valorisation du patrimoine répond aux priorités nationales que sont l'éducation artistique et culturelle, l'accessibilité de la culture pour tous et la contribution de la culture à la construction de la citoyenneté.	VP,Service Com & Culture	Valoriser le patrimoine matériel et immatériel du territoire	Sur l'année
Inclusion sociale				
<u>Développement de la lecture publique</u>	La CCLL dispose d'une bibliothèque intercommunale, la BIB'ALL accompagnée par la Médiathèque départementale pour le prêt de documents tous supports (y compris numériques), la formation et l'action culturelle. Elle favorise le développement de la lecture publique sur le territoire et l'accès à tous à la culture à travers ses différentes animations pour tous les publics. La CCLL participe à son animation et à la mise en place de temps d'animation 500 lecteurs	Service Com & Culture, bénévoles de la bibliothèque	Mise en place d'un temps d'animation	<b>Sur l'année</b>
<u>Implication de la population dans la vie sociale</u>	Spectacles et ateliers de théâtre, interventions en milieu empêchés, décloisonnement culturel	VP, Service Com & Culture	Spectacle et ateliers théâtre	juin-20
<u>Favoriser l'accès à la culture des</u>	Mettre en place une mobilité culturelle en utilisant le parc automobile de la CCLL	VP & service com	Mobilisation du minibus de la CCLL	Valorisation du Minibus

	<u>publics empêché</u>				
Réussite éducative					
	<u>Développement des enseignements circassiens</u>	Mise en place d'atelier délocalisés autour des arts du cirque vers les écoles et collèges, objectif 2000 élèves	VP, service Culture & écoles	Les ateliers de cirque, dans un univers qui fait rêver les enfants, sont très riches en apprentissages : motricité, dextérité, expression théâtrale.	Sur l'année avec bon d'engagement
	<u>Développement des enseignements artistiques</u>	Mise en place de projets culturels à élaboration partagée avec les écoles de musique du territoire, cette année les 3 écoles de musique travaillent ensemble sous forme de résidence artistique à l'élaboration d'un spectacle autour de la thématique Courbet dans le cadre des festivités du Bicentenaire, 270 élèves de moins de 20 ans	VP, 3 écoles de musique	Création et écriture d'un spectacle pour enfant sur la thématique Courbet	Sur l'année avec bon d'engagement
<b>ENSEIGNEMENT MUSICAL:</b>					
	<b><u>Favoriser l'accès à l'enseignement et à la pratique musicale</u></b>	Le territoire Loue Lison regroupe 3 écoles de musique: EMIPO à Ornans, CFCMA à Fertans et Musica'Loue à Quingey, chacune d'entre-elles a une identité culturelle spécifique. Un travail de convention d'objectif et de mutualisation a été initié, il ne vise pas une fusion des écoles. L'enseignement musical regroupe <b>500 élèves</b> tout âges confondus et est exercé comme compétence	<b>VP, 3 écoles de musique</b>	Soutien complémentaire à celui du Département, aide au projet musical et pédagogique dans le respect de l'identité de chaque structure.	Janvier/ juin/Septembre

	<b>PROGRAMMATION CULTURELLE DE TERRITOIRE/RESIDENCE/REGIE/BIBAL</b>				
		Mobiliser les acteurs culturels du territoire avec la mise en place d'actions permettant la rencontre des habitants avec des artistes et des œuvres : résidences d'artistes, actions hors les murs, diffusion itinérante ou en réseau, projets mobiles, promotion de la lecture publique; afin de corriger les déséquilibres territoriaux, de favoriser l'accès à la culture pour tous, d'assurer la cohésion sociale et de renforcer l'attractivité culturelle du territoire Loue Lison.			
	<b>Arts et culture en territoire Loue Lison</b>	<b>Achat de spectacles</b>	<b>Compta</b>		<b>Sur l'année</b>
		<b>Subventions</b>			
		<b>Frais de bouche et divers</b>	<b>Service Com</b>		
		<b>Résidences frais de régie</b>	<b>Compta</b>		
		<b>Département: saison numérique et artistes en territoire</b>	<b>VP, service com &amp; culture</b>		
		<b>Achat livres</b>	<b>VP+Département</b>		



	<b>Lecture publique 500 Lecteurs</b>	<b>Abonnements</b>	<b>VP+Département</b>		<b>Sur l'année avec bon engagement</b>
		<b>Animation</b>	<b>VP+Département</b>		<b>Sur l'année avec bon engagement</b>
<b>PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE: trails,via,randonnée,VTT,</b>					
	-	<b>Via : NSSA entretien</b>	<b>VP, Lionel</b>		<b>A réception facture</b>
		<b>Via : Ornans entretien</b>	<b>VP, Lionel</b>		<b>A réception facture</b>
		<b>Travaux Via NSSA sur 2ans</b>	<b>VP,Lionel</b>		<b>A réception facture</b>
		<b>Trails: 4 trails identifiés, 1100 coureurs</b>	<b>VP, Lionel</b>		<b>Novembre</b>
		<b>PDIPR &amp; URV: entretien des sentiers de randonnée</b>	<b>VP, Lionel</b>		<b>A réception facture</b>
		<b>VTT: entretien des boucles de VTT d' intérêt communautaire</b>	<b>VP, Lionel</b>		<b>A réception facture</b>
<b>GT COMMUNICATION:</b>					
	-	<b>3 Bulletins intercommunaux à 13 000 ex (impression+ 3 distribution sur Ornans)</b>	<b>GT Com</b>		<b>A réception facture</b>
	-	<b>Objets de communication</b>	<b>GT Com</b>		<b>A réception facture</b>
	-	<b>Logiciel</b>	<b>GT Com</b>		<b>A réception facture</b>
	-	<b>Site internet</b>	<b>GT Com</b>		<b>A réception facture</b>

	-	<b>Factures diverses</b>	<b>GT Com</b>		<b>A réception facture</b>
	<b>BESOIN EN RH: emploi civique sur la Bibliothèque</b>				
	<b><u>JEUX PARALYMPIQUES (JOP 2024)</u></b>	Etre aux côtes du Département dans la préparation de la candidature pour l'accueil des JOP en 2024.			

## Commission n° 10 – DECHETS

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF		
			Techniques	PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
<b>1</b>	<p><b>Ajustement de la redevance</b></p> <p><b>Matériel</b></p> <p><b>Facturation</b></p>	<p>Augmentation de 1 € par habitant de la contribution déchetteries par le SYBERT et de l'augmentation du coût du carburant pour les collectes.</p> <p>Une nouvelle grille des tarifs principaux et spéciaux (particuliers/Collectifs/professionnels&amp; assimilés) de redevance incitative sera à valider.</p> <p>Le service de broyage à domicile, reconduit en 2018 sur l'ensemble de la CCLL n'a pas été opérationnel en 2019. Objectif trouver une solution économiquement neutre pour la CCLL avec la mise à disposition du broyeur.</p> <p>Renouvellement de 200 bacs de 80 l</p> <p>Remplacement des tambours OM des PAV et des couvercles TRI des « colonnes EMZ »</p> <p>Lavage des colonnes à verres (marché sur 3 ans global de 9 000€)</p> <p>Simplification de la présentation de la facture</p> <p>Contrôle actif de la base de données de facturation</p>	<p><b>Avec le concours des mairies</b></p>	
<b>2</b>	<p><b>Partenariat avec le SYBERT</b></p>	<p>Poursuite de l'étude bio déchets pour une application obligatoire en 2024</p> <p>Etude marchés de collectes pour l'ensemble du territoire de la CCLL pour mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021</p>		
<b>3</b>	<p><b>Calendrier de facturation</b></p>	<p>Réflexion sur le changement de logiciel de facturation incluant les autres redevances possibles</p>		<p><b>Suivant disponibilités</b></p>

## CONCLUSION

**A l'aube du renouvellement des Conseils Municipaux en mars 2020, ce débat d'orientations budgétaires traduit le choix des compétences intercommunales fait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**Avec la stabilisation des transferts de compétences, les actions nouvelles portent essentiellement sur la mise en œuvre des programmes décidés pendant ce mandat : politique de développement économique, sociale et touristique et actions d'aménagement du territoire : PCAET, SCOT....**

**Le Budget primitif 2020 qui sera présenté au Conseil Communautaire du 27 février sera préparé dans la continuité des engagements pris dès 2018 : désendettement et maintien des taux. Néanmoins, si l'équipe nouvelle fait le choix de réorienter les objectifs politiques, elle pourra le faire techniquement grâce à l'élaboration d'un Budget Supplémentaire ou par le biais de Décisions Modificatives.**

**Au-delà des programmes pluriannuels en cours comme la voirie et l'aménagement de ZA, des réflexions et des grands dossiers seront à traiter au cours de cette année 2020 : consultation pour un nouveau marché sur la collecte des déchets, réorganisation du système des entrées à Nautiloue, aménagement de l'Espace Beauquier à Nans-Sous-Sainte-Anne, transformation/création des MSAP en Maisons France Services...**

**Le renouvellement d'une partie des membres du Conseil Communautaire sera l'occasion de renforcer les commissions existantes et de consacrer leurs réflexions à des sujets qui courront tout au long du mandat prochain : politique de l'habitat dans le contexte de PCAET, politique culturelle et sportive globale sur tout le territoire, .... et dans les 6 mois du renouvellement, les conseils municipaux devront se prononcer pour élaborer ou non un PLU i.**